

COMPTE RENDU

MINUTES

Trente-Septième Réunion du Comité International
de Métrologie Légale:
Saint-Jean-de-Luz, 1–4 octobre 2002

Thirty-Seventh Meeting of the International Committee of Legal Metrology:
Saint-Jean-de-Luz, 1–4 October 2002



ORGANISATION INTERNATIONALE
DE MÉTROLOGIE LÉGALE

INTERNATIONAL ORGANIZATION
OF LEGAL METROLOGY



Organisation Internationale de Métrologie Légale

Secrétariat:

BUREAU INTERNATIONAL DE MÉTROLOGIE LÉGALE (BIML)
11, RUE TURGOT - 75009 PARIS - FRANCE

TÉL: 33 (0)1 48 78 12 82 ou 33 (0)1 42 85 27 11

FAX: 33 (0)1 42 82 17 27

E-MAIL: biml@oiml.org

INTERNET: www.oiml.org

TRENTE-SEPTIÈME RÉUNION
du
COMITÉ INTERNATIONAL DE MÉTROLOGIE LÉGALE
1-4 octobre 2002 - Saint-Jean-de-Luz, France

Le Comité International de Métrologie Légale a été convoqué par son Président, M. Gerard J. Faber, et s'est réuni du 1^{er} au 4 octobre 2002 dans l'auditorium principal de l'Hôtel Hélianthal, à Saint-Jean-de-Luz, France.



Sommaire

Participation	5
Allocution d'ouverture	10
Appel des délégués – Quorum	12
Approbation de l'ordre du jour	12
1 Approbation du compte-rendu de la 36 ^{ème} Réunion du CIML	16
2 Mise en oeuvre des Décisions et Résolutions de la 11 ^{ème} Conférence et de la 36 ^{ème} Réunion du CIML	16
3 Mise en oeuvre du Plan d'Action 1999-2002 + 2003-2004 et dernière extension jusqu'à la fin de 2004	16
4 États Membres et Membres Correspondants	17
4.1 Nouveaux Membres - Adhésions attendues	
4.2 Situation de certains Membres	
5 Questions financières	19
5.1 Adoption du rapport de l'expert comptable pour 2001	
5.2 Examen de la situation financière pour 2002 et 2003	
5.3 Analyse des coûts de fonctionnement du BIML	
6 Activités du Conseil de la Présidence	20
7 Situation du BIML	20
7.1 Modifications des Statuts du Personnel	
7.2 Personnel du BIML	
7.3 Activités du BIML	
7.4 Progrès dans l'utilisation d'Internet et du courrier électronique	
8 Activités techniques	24
8.1 Programme de travail des TC/SC	
8.2 Examen de la situation de certains TC/SC	
8.3 Accélération du travail technique	
8.4 Approbation des projets de Recommandations	
9 Système de Certificats OIML pour les Instruments de Mesure	31
9.1 Informations générales	
9.2 Nouvelles Recommandations applicables au Système	
9.3 Plans pour les développements futurs	
10 Évolutions	34
10.1 Arrangement d'Acceptation Mutuelle (MAA)	
10.2 Documents horizontaux	
10.3 Rapport sur l'étude <i>Les bénéfices apportés par la Métrologie Légale dans l'Économie et la Société</i>	
10.4 Examen préliminaire des résultats du Séminaire <i>Que sera la Métrologie Légale en 2020 ?</i>	
11 Rapport sur le Conseil de Développement	39
11.1 Présentation des programmes de la Banque Mondiale	
11.2 Activités du Conseil de Développement, plan d'action et évolutions possibles de ses structures	
12 Liaisons avec les Institutions Internationales et Régionales	41
12.1 Organisations Régionales de Métrologie Légale (RLMO)	
12.2 Autres institutions (Convention du Mètre, ILAC, ISO, OMC, etc.)	
12.3 Informations sur les développements de la métrologie légale dans les Régions	
13 Élection du Président du CIML en 2003	45
14 Réunions futures	46
14.1 38 ^{ème} Réunion du CIML (2003)	
14.2 39 ^{ème} Réunion du CIML et 12 ^{ème} Conférence (2004)	
14.3 40 ^{ème} Réunion du CIML (2005)	
15 Autres questions	47
16 Adoption des décisions	47
17 Clôture de la réunion	54
Annexe: Rapport sur la réunion du groupe de travail commun Convention du Mètre/OIML/ILAC	56

Participation

États Membres

AFRIQUE DU SUD

M. Carstens Membre du CIML
M. Maclons

ALBANIE

M. Koçi Membre du CIML
M. Gjonaj

ALGÉRIE

M. Boudissa Membre du CIML
M. Zaaboub

ALLEMAGNE

M. Kochsiek Vice-Président du CIML
Mme Martens
M. Sommer

ARABIE SAOUDITE

M. Al-Gossair

AUSTRALIE

Mme Bennett Membre du CIML

AUTRICHE

M. Leitner Membre du CIML
M. Freistetter

BÉLARUS

M. Zhagora Membre du CIML

BELGIQUE

M. Eggermont Membre du CIML

BRÉSIL

M. de Lima Guimarães Membre du CIML
M. Moreira da Silva

BULGARIE

Mme Todorova Membre du CIML
Mme Petkova

CAMEROUN

M. Ela Essi Membre du CIML
M. Tchapel

CANADA

M. Johnston Membre du CIML
M. Vinet

CHINE

M. Wang Qiping Membre du CIML
M. Han Jianping
M. Li Tao
Mme Kong Xiaokang

CHYPRE

M. Tsiartzazis Membre du CIML

CORÉE (RÉP.)

M. Yeon-Jae Lee Membre du CIML
M. Chan-Bok Park
M. Chang-Yon Seol
M. Gi-Hyoung Na
M. Young Cho

CORÉE (R.P.D)

M. Jon In Chol Membre du CIML
M. Kim Yu Chol

CROATIE

M. Benčić
M. Topić

CUBA

M. Antuñez Ramirez Membre du CIML

DANEMARK

M. Johansen Membre du CIML

ESPAGNE

Mme Sevilla

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

M. Ehrlich Membre du CIML
M. Stiefel

ÉTHIOPIE

M. Teklehaimanot Membre du CIML
M. Belete

FINLANDE

M. Valkeapää Membre du CIML

FRANCE

M. Lagauterie Membre du CIML
M. Devin
Mme Gaucher

HONGRIE

M. Pákay Membre du CIML
M. Schmalhofer
M. Szebenyi

INDE Procuration donnée à M. Kochsiek, Allemagne

INDONÉSIE

M. Gunaryo Membre du CIML
M. Prawoko

IRAN

M. Akhavan Abbas
M. Akhavan Behabadi

IRLANDE

M. Farragher Membre du CIML

ISRAËL

M. Zarin Membre du CIML
M. Harel

ITALIE

M. Lombardi

JAPON

M. Tanaka Membre du CIML
M. Kojima
M. Ooiwa
Mme Sakai
M. Sasaki
M. Seta
M. Takahashi

KENYA

M. Ngatia Membre du CIML

MACÉDOINE

M. Grkov Membre du CIML
M. Nikolovski

MAROC

M. Yahyaoui

MONACO Procuration donnée à M. Lagauterie, France

NORVÈGE

M. Kildal Membre du CIML

PAYS-BAS

M. Faber Président du CIML
M. Engler
M. van Breugel
M. van Mullem

POLOGNE

M. Mordziński Membre du CIML
Mme Lisowska

PORTUGAL

M. Cartaxo Reis Membre du CIML

ROUMANIE

M. Iacobescu Membre du CIML
M. Patasaru

ROYAUME-UNI

M. Llewellyn Membre du CIML
M. Birdseye

FÉDÉRATION DE RUSSIE

M. Issaev Vice-Président du CIML
M. Mardin

SLOVAQUIE

M. Orlovský Membre du CIML
M. Obdrzalek

SLOVÉNIE

M. Skubić Membre du CIML

SRI LANKA

M. Senaratne

SUÈDE

M. Björkqvist Membre du CIML

SUISSE

M. Vaucher Membre du CIML

TANZANIE

M. Tukai Membre du CIML

TCHÈQUE (RÉP.)

M. Klenovský Membre du CIML
M. Šafarik-Pstrosz

TUNISIE

Mme Annabi Membre du CIML, Présidente du Conseil de Dév.

YUGOSLAVIE

M. Marković Membre du CIML

ZAMBIE

M. Sinyangwe Membre du CIML
M. Kapembwa

Membres Correspondants

BOTSWANA

M. Molefe

BURKINA FASO

M. Yankine

CAMBODGE

M. Phon

M. Randy

CHINESE TAIPEI

M. Bo-Chang Su

LETTONIE

M. Davis

Mme Dragune

Mme Velina

MEXIQUE

M. Muñoz Rodriguez

NOUVELLE-ZÉLANDE

M. Morgan

VIET NAM

M. Bui Quy Long

M. Pham Ngoc Tran

Membres Honoraires du CIML

M. Birch, Australie

M. Birkeland, Norvège

M. Chappell, États-Unis

Organisation Mondiale du Commerce (OMC)

Mme Liu

BIML

M. Magaña Directeur

M. Szilvássy Adjoint au Directeur

M. Dunmill Adjoint au Directeur

M. Pulham Rédacteur

Mme Saint-Germain Assistante de Direction

Avec le soutien administratif de M. Dard, SDM (France)

Allocution d'ouverture par M. Gerard Faber, Président du CIML



Mesdames, Messieurs,

C'est pour moi un grand plaisir de vous accueillir à cette 37^{ème} Réunion de notre Comité et je vous remercie à l'avance pour votre participation qui, je n'en doute pas, sera aussi positive et fructueuse que d'habitude.

Le lieu de cette réunion est plutôt inhabituel, car Saint-Jean-de-Luz ne compte pas parmi les grandes villes internationales dans lesquelles nous avons coutume de nous réunir. Nous aurons l'occasion de découvrir cette région qui a une culture très spécifique et qui offre des sites et des paysages attrayants.

Conformément à la tradition, j'aimerais commencer en adressant quelques mots à nos nouveaux Membres.

Nous avons le plaisir de compter un nouveau Membre, l'Albanie ayant changé sa position de Membre Correspondant pour celle d'Etat Membre. L'OIML a maintenant 58 Etats Membres et les perspectives de nouvelles adhésions sont plutôt bonnes. Concernant les Membres correspondants, la Libye a été réadmise et manifeste son intérêt pour nos travaux, tandis que les Philippines ont demandé leur radiation.

S'agissant de la composition de notre Comité, j'ai le plaisir d'accueillir les nouveaux Membres suivants:

- pour l'Albanie, M. Bashkim Koçi,
- pour la Bulgarie, M. Ivelin Burov
- pour la République Populaire de Chine, M. Wang Qinqing,
- pour la République de Corée, M. Yeon-Jae Lee
- pour la République Populaire Démocratique de Corée, M. Jon In Chol,
- pour la Slovénie, Dr. Ivan Skubić, et
- pour le Royaume-Uni, Dr. Jeff Llewellyn.

Je souhaite également la bienvenue aux participants de cette réunion qui seront bientôt nommés officiellement en tant que Membres du CIML.

Notre Organisation a de plus en plus de relations avec d'autres organisations internationales, et je suis très heureux d'accueillir Mme Liu, Secrétaire Général du Comité TBT de l'OMC en la remerciant pour l'intérêt qu'elle continue de manifester à l'égard de l'OIML et de nos activités.

Par ailleurs, c'est avec une grande tristesse et en exprimant mes profonds regrets que je dois vous informer du décès de l'un de nos anciens Adjoints au Directeur du BIML, M. Referowski qui nous a quitté il y a deux semaines maintenant; il sera fortement regretté et nous présentons nos condoléances à sa famille et ses amis.

Cette Réunion du CIML fait suite à plusieurs événements auxquels beaucoup d'entre vous ont participé et qui montrent que notre Organisation est en train de changer et de s'adapter aux évolutions sociales et économiques: un Séminaire OIML *Que sera la Métrologie Légale en 2020 ?*, une réunion du Conseil de Développement de l'OIML et une réunion d'un groupe de travail sur les évolutions du Conseil de Développement. Des rapports sur ces événements seront fournis lors de la Réunion du Comité.

Dans le cadre de notre Réunion, nous nous devons, comme d'habitude, d'aborder les problèmes d'importance majeure pour l'avenir et l'évolution de notre Organisation. Nous devons

en particulier discuter des relations de l'OIML avec les autres organisations, du rôle extrêmement important des Organisations Régionales de Métrologie Légale, des évolutions futures du Conseil de Développement de l'OIML, et également de l'Arrangement d'Acceptation mutuelle.

M. Birch nous donnera un aperçu de l'étude qu'il a menée pour l'OIML au sujet des *Bénéfices apportés par la Métrologie Légale dans l'Economie et la Société*. Nous entendrons aussi une présentation de *L'évolution de la Métrologie Légale en Europe* par M. Freistetter, Président de WELMEC.

Les méthodes de travail constituent également un problème essentiel pour l'efficacité de l'Organisation, et cela fera l'objet de présentations concernant l'accélération des travaux techniques de l'OIML et les évolutions des méthodes de travail du Bureau.

Enfin, nous examinerons la question de l'élection d'un nouveau Président, qui devra avoir lieu l'année prochaine. Il s'agit là d'un événement clé dans la vie de notre Organisation.

Ce sont, mes chers Collègues, les sujets principaux que nous aurons à examiner et/ou à décider lors de cette réunion.

Ainsi, pour clore mon allocution, je me tourne vers le Directeur du Bureau afin qu'il soit procédé à l'appel des Délégués avant d'entamer les discussions sur les divers points de l'ordre du jour.

Merci pour votre attention, et tous mes encouragements pour le succès de cette réunion. ■

Appel des Délégués - Quorum

Il a été procédé à l'appel des Délégués. 54 Membres du CIML (sur 58) étaient présents ou représentés et le quorum statutaire des trois-quarts était par conséquent atteint. Il a été noté que cette participation était l'une des plus fortes relevées à une Réunion du Comité.

Approbation de l'ordre du jour

Le Comité a approuvé l'ordre du jour suivant:

Allocution d'ouverture

Appel des délégués - Quorum

Approbation de l'ordre du jour

- 1 Approbation du compte-rendu de la 36^{ème} Réunion du CIML
- 2 Mise en oeuvre des Décisions et Résolutions de la 11^{ème} Conférence et de la 36^{ème} Réunion du CIML
- 3 Mise en oeuvre du Plan d'Action 1999–2002 + 2003–2004 et dernière extension jusqu'à la fin de 2004
- 4 États Membres et Membres Correspondants
 - 4.1 Nouveaux Membres - Adhésions attendues
 - 4.2 Situation de certains Membres
- 5 Questions financières
 - 5.1 Adoption du rapport de l'expert comptable pour 2001
 - 5.2 Examen de la situation financière pour 2002 et 2003
 - 5.3 Analyse des coûts de fonctionnement du BIML
- 6 Activités du Conseil de la Présidence
- 7 Situation du BIML
 - 7.1 Modifications des Statuts du Personnel
 - 7.2 Personnel du BIML
 - 7.3 Activités du BIML
 - 7.4 Progrès dans l'utilisation d'Internet et du courrier électronique
- 8 Activités techniques
 - 8.1 Programme de travail des TC/SC
 - 8.2 Examen de la situation de certains TC/SC, si approprié
 - 8.3 Accélération des travaux techniques
 - 8.4 Approbation des projets de Documents et de Recommandations
- 9 Système de Certificats OIML pour les Instruments de Mesure
 - 9.1 Informations générales
 - 9.2 Nouvelles Recommandations applicables au Système
 - 9.3 Plans pour les développements futurs

- 10 Évolutions
 - 10.1 Arrangement d'Acceptation Mutuelle (MAA)
 - 10.2 Documents horizontaux
 - 10.3 Rapport sur l'étude *Les Bénéfices apportés par la Métrologie Légale dans l'Économie et la Société*
 - 10.4 Examen préliminaire des résultats du Séminaire *Que sera la Métrologie Légale en 2020 ?*
- 11 Rapport sur le Conseil de Développement
 - 11.1 Présentation des programmes de la Banque Mondiale
 - 11.2 Activités du Conseil de Développement, plan d'action et évolutions possibles de ses structures
- 12 Liaisons avec les institutions internationales et régionales
 - 12.1 Organisations Régionales de Métrologie Légale (RLMO)
 - 12.2 Autres institutions (Convention du Mètre, ILAC, ISO, OMC, etc.)
 - 12.3 Informations sur les activités de métrologie légale dans les Régions
- 13 Élection du Président du CIML en 2003
- 14 Réunions futures
 - 14.1 38^{ème} Réunion du CIML (2003)
 - 14.2 39^{ème} Réunion du CIML et 12^{ème} Conférence (2004)
 - 14.3 40^{ème} Réunion du CIML (2005)
- 15 Autres questions
- 16 Adoption des décisions
- 17 Clôture de la réunion

Note: Le point 13 *Élection du Président du CIML en 2003* n'était pas mentionné sur l'ordre du jour distribué avant la Réunion du Comité; il a donc été ajouté par M. Faber à l'ouverture de la Réunion.

Trente-septième Réunion

du

Comité International de Métrologie Légale

– Compte rendu –

Trente-septième Réunion
du
Comité International de Métrologie Légale

- Compte rendu -

1 Approbation du compte rendu de la 36^{ème} Réunion du CIML

Le compte rendu de la 36^{ème} Réunion du CIML (distribué en février 2002) a été approuvé sans modifications. Aucun commentaire n'a été reçu par le BIML.

2 Mise en oeuvre des Décisions et Résolutions de la 11^{ème} Conférence et de la 36^{ème} Réunion du CIML

M. Faber a expliqué que la plupart des points de ces documents faisaient partie de l'ordre du jour de la présente Réunion du CIML et seraient couverts durant ces quatre jours. De plus, M. Magaña avait dressé un tableau résumant ces décisions avec le numéro sous lequel chaque point serait examiné. Il a donc estimé qu'il n'était pas nécessaire de passer en revue les décisions une par une. Aucun commentaire supplémentaire n'a été émis.

3 Mise en oeuvre du Plan d'Action 1999–2002 + 2003–2004 et dernière extension jusqu'à la fin de 2004

M. Magaña a rappelé aux Participants qu'une version révisée du Plan d'Action avait été distribuée à peu près une année auparavant en vue de son approbation par le CIML. Il a expliqué qu'un certain nombre d'actions clés avait déjà été menées à terme, et a ensuite souligné les principaux points du Plan:

- Le premier projet de révision des *Directives pour les Travaux Techniques de l'OIML. Partie 1* avait été envoyé aux Membres et le BIML avait reçu en retour un certain nombre de commentaires, ce qui serait pris en compte dans le 2^{ème} projet. Une fois les *Directives* approuvées, le Directeur du BIML a expliqué qu'un petit manuel serait aussi publié et qu'il servirait d'aide mémoire et de guide pratique pour l'application des règles contenues dans les *Directives*. Ce thème était traité au point A.1.1 du Plan d'Action.
- Le programme de travail technique de l'OIML était constamment révisé par le Bureau ainsi que par le Conseil de la Présidence; ce point serait examiné plus tard au cours de la Réunion du CIML.
- Les activités visant à augmenter la participation des États Membres au travail technique étaient également en cours, avec pour résultat que certains TC ou SC précédemment vacants étaient maintenant en activité.
- Les activités sur les *Logiciels* (Plan d'Action A.1.5) ne progressaient pas aussi rapidement qu'on l'avait espéré, bien que quelques résultats étaient attendus pour l'année suivante.

- Concernant le *Système de Certificats OIML pour les Instruments de Mesure* (Plan d'Action A.2), le projet de révision du document établissant les règles de fonctionnement du Système avait aussi été distribué aux Membres du CIML qui l'avaient approuvé et le document devrait bientôt être publié.
- Des discussions détaillées auraient lieu plus tard dans la semaine sur *l'Arrangement de Reconnaissance Mutuelle de l'OIML*.
- Au point B.2 du Plan d'Action, intitulé *Favoriser l'accréditation des laboratoires de métrologie légale en vue d'obtenir l'acceptation des résultats d'essais*, ce sujet était lié au travail sur le MAA et des propositions avaient aussi été faites au sein du TC 3/SC 5 sur le thème spécifique de l'accréditation. Le travail avançait aussi vite que possible en dépit de certaines difficultés.
- Au sujet de *la promotion du commerce international des produits préemballés selon les exigences de l'OIML* (point B.4 du Plan d'Action) M. Magaña a informé les Délégués que la révision de la R 87 *Contenu net des préemballages* avait débuté et progressait rapidement, et le sujet de la marque OIML pour les préemballages serait traité une fois que cette Recommandation serait terminée.
- Au sujet du Plan d'Action section C *Promotion et développement de la métrologie légale dans les États Membres de l'OIML*, le Directeur du BIML a fait remarquer que l'étude de M. Birch progressait et que M. Birch en donnerait un rapport plus détaillé durant cette réunion. Des documents d'une nature plus générale pourraient ensuite être rédigés et publiés pour expliquer l'importance de la métrologie légale à une audience plus large.
- Au point D du Plan d'Action *Améliorations structurelles*, le Directeur du BIML a expliqué que bien que la plupart des actions concernées étaient indiquées comme "Terminées", en fait beaucoup sinon la plupart d'entre elles étaient en cours d'achèvement et des solutions étaient constamment recherchées pour améliorer leur efficacité. La coopération avec les RLMO (Plan d'Action point D.4) était également un sujet en cours et il serait donné plus de détails durant la semaine.
- Le travail avançait aussi concernant le point D.7 du Plan d'Action *Formation* et D.8 *Relations publiques et promotion* et le site Internet de l'OIML joue un rôle croissant dans ces deux domaines.

Aucun commentaire n'a été reçu de la part des Délégués et M. Faber a annoncé que l'Organisation avançait à grands pas, en élargissant son domaine et dans le cadre du Plan d'Action comme précisé.

4 États Membres et Membres Correspondants

4.1 Nouveaux Membres - Adhésions attendues

M. Magaña a informé les Participants des développements suivants au niveau de l'appartenance à l'OIML:

- L'Albanie a récemment accédé au statut d'État Membre, après avoir été auparavant Membre Correspondant. Ceci a amené le nombre total d'États Membres à 58. M. Faber a accueilli chaleureusement ce nouveau membre, et en retour la Délégation albanaise a exprimé sa satisfaction d'être devenue un Membre à part entière et s'est engagée à remplir ses obligations à ce titre, y compris le fait de s'efforcer d'adapter ses lois nationales aux exigences de l'OIML.

- M. Magaña a annoncé que la Nouvelle Zélande et le Vietnam envisageaient de devenir des États Membres, alors qu'ils étaient eux aussi Membres Correspondants. La Délégation vietnamienne a parlé de son engagement à devenir un État Membre, et de sa satisfaction d'avoir été invitée à participer au "Task Group" récemment constitué. Le Vietnam était devenu Membre Correspondant en 1994 et est actuellement membre de 19 organisations nationales et internationales. M. Faber a répondu que les portes de l'OIML étaient grandes ouvertes et que celle-ci était prête à accueillir ce pays en tant qu'État Membre quand celui-ci serait prêt.
- Les Philippines ont récemment demandé à être radié de la liste des Membres Correspondants, étant donné certaines difficultés financières.

M. Grkov a souligné des développements récents dans le domaine de la métrologie légale en Macédoine et a affirmé que son pays continuait à moderniser son infrastructure légale afin de mieux prendre en compte les exigences métrologiques de l'OIML.

4.2 Situation de certains Membres

Le Directeur du BIML a rappelé aux Participants que lors de la 36^{ème} Réunion du CIML à Moscou, le Comité a examiné la situation d'un certain nombre de pays qui n'étaient pas à jour dans le paiement de leurs cotisations.

À Londres la Onzième Conférence avait accordé des délais spéciaux de paiement à deux pays, à savoir la R.P.D. de Corée et la Zambie, à condition que les contributions des années ultérieures soient payées en temps voulu.

En 2001, le Comité avait également examiné la situation financière d'un certain nombre de pays, et M. Magaña était heureux d'annoncer que certains de ces pays avaient réglé tout (ou la plus grande partie) du montant impayé; c'était le cas pour l'Italie (maintenant à jour), Cuba (maintenant à jour), l'Iran (maintenant à jour), le Kenya (maintenant à jour) et le Sri Lanka (maintenant presque à jour).

Cependant, la situation de trois pays devait maintenant être examinée.

- 1) Il a été noté à Moscou que le Kazakhstan avait des arriérés impayés datant d'un certain nombre d'années (précisément 1997–2000). M. Magaña a rapporté qu'une grande partie de ces arriérés avait été payée depuis; tous les arriérés pour 1997, 1998 et la majeure partie de 1999 avait été réglée. En considération de ces faits, M. Magaña a demandé que le Comité prenne en compte cette situation, tout en demandant au Kazakhstan de poursuivre ses efforts pour payer la somme encore due. Cette proposition a été acceptée par le CIML.
- 2) Concernant la R.P.D. de Corée, ce pays s'était vu accorder un délai de paiement par la Onzième Conférence et le Directeur du BIML avait le plaisir d'annoncer qu'à la date du 30 juin 2002, la majeure partie de ses arriérés avait été remboursée. Les cotisations de ce pays pour 2000 et 2001 étaient maintenant à jour et les arriérés dus avaient été réduits de 7 % depuis 2001. Il a considéré qu'un effort significatif avait été fait par le Kazakhstan, et de fait le Conseil de la Présidence a considéré que la situation de ce pays devrait être jugée par le CIML comme maintenant acceptable. Cette proposition a été acceptée par le CIML.
- 3) Quant à la Zambie, des délais avaient également été accordés par la Onzième Conférence pour 1996–1999, à condition que ce pays poursuive ses efforts pour payer la somme encore due. Cependant, la Zambie n'avait pas encore été en position de payer ses cotisations pour 2000–2001, et par conséquent la somme totale impayée était en augmentation. En fait, la Zambie avait jusqu'alors été en mesure de rembourser une partie de sa cotisation de 1996 et une partie de sa cotisation de 2000. Le Membre du CIML pour la Zambie a expliqué que le Gouvernement zambien avait effectivement accordé des fonds pour couvrir un paiement partiel, mais que le déblocage actuel des fonds était actuellement retardé. Les discussions

avec les autorités concernées reprendraient à son retour. M. Faber a remercié le Représentant pour cette mise à jour, et a recommandé au Comité que toute décision concernant la Zambie soit reportée jusqu'à ce que de plus amples informations soient disponibles. M. Faber a demandé au Représentant de contacter le Directeur du BIML pour que soit examinée d'urgence la situation exacte.

Enfin, la Délégation Macédonienne a noté que le BIML n'avait pas accusé réception de son paiement de décembre 2001 et a demandé que cette confirmation lui soit envoyée dès que possible. Plus tard au cours de la réunion, le Personnel du BIML a contacté le Bureau et a été en mesure de confirmer à M. Grkov que le paiement avait été reçu; une confirmation écrite lui serait envoyée dès le retour du Personnel du Bureau à Paris.

5 Questions financières

5.1 Adoption du rapport de l'expert comptable pour 2001

M. Faber a introduit ce point en rappelant aux Participants que le rapport financier et d'autres documents ont été distribués en mars 2002 et qu'aucun commentaire n'a été reçu par le Bureau.

Les Délégués n'ont fait aucun commentaire, et le rapport de l'expert comptable pour 2001 a été adopté.

5.2 Examen de la situation financière pour 2002 et 2003

Des estimations financières ont été distribuées en janvier 2002. M. Magaña a indiqué que l'Organisation progressait globalement comme prévu par le budget et que la réalisation des objectifs était en cours pour être achevée à la fin de la période indiquée. Les prévisions pour 2003 ont aussi été programmées par rapport au budget, en dépit de la nécessité de changer le matériel de reprographie du BIML. Il a fait remarquer que le taux d'inflation en France était aussi raisonnablement bas, et stable.

M. Faber a confirmé que le budget était conforme aux instructions de la Conférence.

5.3 Analyse des coûts de fonctionnement du BIML

M. Magaña a commencé sa présentation en informant les Délégués qu'un nouveau modèle de comptabilité était actuellement en cours de définition et d'évaluation en vue de son application pour les comptes du BIML à l'avenir. Il a expliqué que le système de comptabilité actuellement employé était essentiellement basé sur un principe "recettes - dépenses", mais n'était pas basé sur une méthode standardisée. Cependant, la Conférence devrait décider sur ce point et il ferait une proposition détaillée qui serait examinée en 2004. Avant d'être soumise à la Conférence, le nouveau plan devrait recevoir l'approbation d'un cabinet indépendant de comptables et également du Conseil de la Présidence.

M. Magaña a poursuivi en donnant des exemples détaillés spécifiques sur la façon dont certains coûts seraient traités par le nouveau système, principalement concernant le moment auquel une dépense serait comptabilisée - indépendamment du fait qu'un paiement concret ait réellement été fait ou non.

M. Magaña avait préparé une simulation de la situation comptable pour 2000 et 2001, et a distribué des représentations illustrées des résultats.

Il a fait remarquer que les recettes principales de l'Organisation étaient bien sûr les cotisations des Membres, suivies par les ventes de publications et les souscriptions au Bulletin. Les principales dépenses résidaient dans les salaires du Personnel du Bureau, suivies par les réunions et les dépenses de voyages.

Il a aussi fait un résumé de la répartition du temps du Personnel du BIML au niveau de l'accomplissement des diverses activités et a conclu que ce temps était essentiellement consacré aux tâches suivantes:

- Réunions du Comité et de la Conférence, y compris leur préparation, et la rédaction des Comptes Rendus et autres documents connexes;
- Préparation technique y compris les traductions;
- Activités de soutien des TC/SC;
- Participation aux réunions des RLMO et autres organisations en liaison;
- Bulletin; et
- Tâches administratives.

M. Faber a admis que c'était un exposé très important qui permettrait d'y voir plus clair lorsqu'il serait nécessaire de prendre des décisions financières à l'avenir.

M. Vaucher a demandé s'il était possible de calculer le coût horaire de chaque tâche, ce à quoi M. Magaña a répondu que là n'était pas l'objectif; le but était de déterminer quel pourcentage des ressources de l'OIML était utilisé pour tel ou tel projet. En tous cas, les coûts du Personnel étaient déjà connus.

Aucun autre commentaire n'a été formulé.

6 Activités du Conseil de la Présidence

M. Faber a fait un rapport sur les activités du Conseil de la Présidence pendant l'année passée, mais a insisté sur le fait que les points débattus par le Conseil figuraient sur l'ordre du jour de la présente Réunion du CIML. Il a souhaité la bienvenue au nouveau membre du Conseil, Mme Judith Bennett (Australie) et a poursuivi en rappelant aux Participants que le seul but du Conseil de la Présidence était de conseiller le Président en émettant des recommandations; seul le Comité pouvait vraiment décider.

Une réunion a eu lieu à Moscou en septembre 2001 et une seconde en février 2002, pendant lesquelles il a été discuté des finances de l'OIML, de la structure du Conseil de Développement et du document MAA.

7 Situation du BIML

7.1 Modification des Statuts du Personnel

M. Faber a expliqué qu'il était nécessaire de temps en temps de mettre à jour et de moderniser les Statuts du Personnel du BIML. M. Magaña avait discuté de ce document avec les membres du Personnel et rédigé des projets de propositions pour modifier certaines parties du texte; il avait ensuite présenté ces projets au Président et au Conseil de la Présidence avant de les soumettre au CIML.

M. Magaña a présenté les détails suivants:

- Le document était devenu obsolète et avait besoin d'être modernisé en raison de changements de méthodes de travail;
- Les Annexes n'avaient pas encore été réévaluées;
- Seul un nombre limité de commentaires avaient été reçus de la part des Membres du CIML pendant le vote par correspondance; ceux-ci seraient pris en compte et une révision finale serait soumise au vote des Membres en mars ou avril 2003 afin que les Statuts révisés soient formellement adoptés lors de la 38^{ème} Réunion du CIML;
- Les échelles de salaires n'avaient pas encore été révisées. M. Magaña a expliqué que les échelles étaient actuellement exprimées en Francs Or indexés; il était envisagé de réfléchir à l'intérêt de maintenir à la fois ce système et aussi les classifications d'échelles lors de la réunion du Conseil de la Présidence en février 2003, dans la mesure où certaines échelles étaient devenues redondantes et d'autres manquaient du fait de changements dans la structure du personnel du BIML. M. Magaña était en possession de quelques échelles de salaires d'autres organisations et était en train d'essayer d'harmoniser la classification du BIML avec celles d'autres organisations similaires. Il a fait remarquer que cela ne résulterait pas en une augmentation du budget.

Les Délégués n'ont fait aucun commentaire.

7.2 Personnel du BIML

M. Faber a demandé à M. Magaña de présenter ce sujet. Le Directeur du BIML a informé les Délégués qu'il y avait eu deux changements au niveau du Personnel du Bureau depuis la dernière Réunion du Comité:

- Un Ingénieur Système, *M. Jean-Christophe Esmiol*, a été recruté en novembre 2001 pour assurer le contrôle et le développement de l'équipement informatique du BIML, le réseau interne et le domaine de la programmation technique du site Internet de l'OIML. Un Documentaliste qui était parti à la retraite en 2000 n'avait pas été remplacé, laissant un poste vacant que M. Esmiol a repris, ce qui reflète le changement dans les exigences au niveau des ressources humaines qui elles-mêmes s'alignent sur le changement de technologies; et
- *Mme Patricia Saint-Germain* a été recrutée au début de septembre 2002 en tant qu'Assistante de Direction, chargée de l'ensemble des fonctions administratives du BIML y compris la responsabilité des deux employés administratifs (une Secrétaire et un Archiviste). M. Magaña a expliqué que Mme Saint-Germain avait, lors de ses trois semaines de présence au BIML, déjà maîtrisé un certain nombre de tâches et avait particulièrement contribué à faciliter l'organisation des préparatifs de dernière minute des réunions de Saint-Jean-de-Luz. Une deuxième Secrétaire avait quitté le BIML en avril 2002 et il avait été décidé à cette époque qu'il serait plus approprié de recruter une Assistante de Direction qu'une autre Secrétaire, ce qui permettrait d'alléger la charge de travail du Directeur et des Agents Techniques.

Pour conclure ce point, M. Magaña a expliqué qu'en dépit de ces deux changements, le nombre total des membres du Personnel du BIML était au même niveau qu'il était deux ans auparavant.

Aucun commentaire n'a été fait par les Délégués.

7.3 Activités du BIML

M. Magaña a informé les Participants qu'un rapport écrit avait été distribué concernant les activités entreprises par le BIML depuis la dernière Réunion du Comité. Il a commenté certaines de ces activités:

- L'organisation des réunions de Saint-Jean avait été plus complexe que d'ordinaire dans la mesure où le BIML avait organisé l'événement dans sa totalité. Le fait que ce lieu n'était pas une ville d'importance internationale avait aussi posé quantité de problèmes de logistique et d'organisation, bien qu'ils aient été surmontés avec succès. M. Magaña a particulièrement remercié M. Bernard Athané pour son rôle très actif dans l'organisation du Séminaire *La Métrologie Légale en 2020*;
- Le Bureau avait consacré beaucoup de temps à la rédaction d'un certain nombre de documents destinés au Conseil de la Présidence;
- Le BIML avait également participé de façon importante aux activités du Conseil de Développement, notamment à la mise en place du nouveau "Task Group";
- La mise en place d'une stratégie concernant la meilleure manière de mettre en application la demande du CIML d'accélérer l'activité technique de l'OIML avait aussi pris un certain temps;
- Le développement du site Internet avait nécessité beaucoup de temps, d'où le recrutement d'un Ingénieur Système. Ce travail de développement est maintenant permanent et plusieurs membres du personnel du BIML sont activement impliqués dans ce domaine en plus de leur travail quotidien;
- Le BIML a participé activement aux réunions régionales de métrologie légale depuis l'année dernière, ainsi qu'aux réunions d'organisations internationales;

Pour conclure sa présentation du Point 7.3, M. Magaña a fait remarquer qu'un certain nombre d'autres activités de routine telles que la comptabilité, le travail de secrétariat, etc. étaient (comme chaque année) entreprises par le Bureau, même si elles n'étaient pas indiquées dans le rapport qui a été distribué.

7.4 Progrès dans l'utilisation d'Internet et du courrier électronique

M. Faber a demandé à M. Magaña d'introduire ce point.

Le Directeur du BIML a commencé par expliquer que le Bureau avait récemment beaucoup travaillé à la mise à jour et à l'harmonisation des diverses bases de données utilisées jusqu'à présent, et en particulier à les rendre compatibles avec le site Internet restructuré. Ce travail avait déjà servi à simplifier la manipulation des données concernant les Institutions des Membres, les publications, les Autorités de Délivrance et les activités techniques et à s'assurer que ces informations étaient régulièrement mises à jour sur le site Internet. Ce travail était actuellement en cours.

M. Magaña et M. Pulham ont ensuite donné une démonstration en direct du site Internet amélioré de l'OIML, y compris de nouveaux modules ajoutés très récemment tels que des interfaces dynamiques permettant aux Membres de bénéficier d'un site interactif, et notamment leur donnant la possibilité de mettre à jour les données concernant leurs Institutions (et également celle de choisir la façon dont ils préfèrent recevoir les publications et les circulaires OIML) en utilisant des mots de passe individuels. Tout changement effectué sur une donnée est immédiatement mis à jour en temps réel sur le site.

Le menu du site avait également été réorganisé et restructuré et les informations, directement accessibles par Internet à partir de la base de données du BIML en ligne, étaient maintenant présentées dans un format plus convivial.

Concernant la disponibilité des publications OIML en format électronique, le BIML avait engagé une employée de bureau temporaire pour numériser toutes les Recommandations et les Documents qui n'existaient pas auparavant en format électronique, et pour effectuer une opération de

reconnaissance de texte sur les documents ainsi obtenus afin de les convertir ensuite en fichiers Acrobat PDF. Depuis le rapport qui a été fait sur ce sujet lors de la 36^{ème} Réunion du CIML à Moscou, cette opération a été pratiquement achevée et seul un petit nombre de publications restent encore à traiter. Pour plus de facilité, toutes les publications OIML actuellement disponibles ont été gravées sur un CD ROM dont une copie a été distribuée à chaque Délégation.

Les futurs développements du site Internet devraient être consacrés aux modules relatifs aux certificats et aux TC/SC pour être harmonisés avec ceux des bases de données pour les publications, les Autorités de Délivrance et les Membres. À long terme, des forums individuels pourront être mis en place pour chaque TC/SC OIML afin de faciliter l'échange d'informations, bien que ce développement soit encore à longue échéance. Un tel système ferait certainement gagner du temps et des efforts dans la mesure où, par exemple, les rapports de situation basés sur les données individuelles fournies dans de tels forums, pourraient être générés automatiquement pour l'ensemble des TC/SC.

M. Vaucher a félicité le Bureau pour les progrès effectués dans ce domaine et s'est enquis de la possibilité d'utiliser des vidéo-conférences pour des réunions techniques. M. Magaña a répondu qu'il était techniquement possible d'incorporer ce système sur le site, et de fait le BIML avait envisagé l'idée à un moment donné, mais d'un point de vue pratique il n'est pas possible pour tous les Participants à une réunion technique d'être présents, pour les uns à 9 heures du matin, et pour d'autres à 3 heures du matin. Une autre considération portait sur le débit de la connexion Internet car la transmission et la réception vidéo via Internet sont difficiles avec une liaison à bas débit.

M. Boudissa a posé une question concernant l'usage des langues sur le site; M. Magaña a répondu que le site était actuellement trilingue anglais-français-espagnol mais que seules des pages "statiques" étaient disponibles dans les trois langues, l'anglais étant la langue utilisée pour les pages qui sont mises à jour plus régulièrement. La possibilité pour certains États Membres de mettre à jour des pages dans des langues autres que l'anglais pourrait être examinée, bien que le BIML ne puisse pas s'engager à le faire lui-même - ni assumer la responsabilité d'erreurs de traduction.

M. Johansen a demandé s'il était possible d'inclure soi-même des certificats OIML sur l'espace réservé au Membres sur le site Internet plutôt que d'indiquer seulement la notification qu'un certificat a été enregistré. M. Magaña a répondu que pour l'instant, il n'avait été trouvée aucune méthode satisfaisante pour numériser les copies papier des certificats OIML reçus et pour les convertir en fichiers Acrobat PDF sans que le fichier obtenu soit trop grand (jusqu'à 1 Mb). Environ 1000 certificats avaient été enregistrés à ce jour, et convertir un si grand nombre de fichiers prendrait énormément de temps, créerait d'immenses fichiers, occuperait trop d'espace sur le serveur et prendrait beaucoup trop de temps à être téléchargé par les Membres. À l'avenir, il pourrait être demandé aux Autorités de Délivrance de délivrer des certificats sous forme de fichiers PDF, bien que ceci ne résoudrait pas le problème des certificats délivrés dans le passé. M. Johansen a suggéré que pour économiser l'espace de stockage d'un disque, les Autorités de Délivrance elles-mêmes pouvaient charger sur un site les certificats et l'OIML pourrait simplement fournir un lien pour y accéder. M. Magaña a confirmé que le BIML avait déjà envisagé cette solution, et pourrait intégrer un moteur de recherche pour lire rapidement les bases de données des Autorités de Délivrance afin de présenter une liste précise et à jour des certificats délivrés.

M. Teklehaimanot a demandé si l'OIML avait prévu d'inclure une section spéciale sur le site Internet OIML concernant les Pays en Développement. M. Magaña a répondu qu'un "sous-site" dédié au Conseil de Développement existait déjà, bien qu'il soit nécessaire de le mettre à jour notamment concernant les listes d'Experts et les Cours de Formation. Il a confirmé que le BIML réviserait cette partie du site et considérerait cette tâche comme prioritaire.

En réponse à une question de M. Carstens, le Directeur du BIML a confirmé que des liens existaient pour toutes les Organisations Régionales de Métrologie Légale, ainsi que pour de nombreuses organisations Internationales avec lesquelles l'OIML travaillait en étroite coopération.

M. Faber a félicité le BIML pour les progrès entrepris dans ce domaine et pour la démonstration en direct du site Internet, et a confirmé que cela représentait assurément un grand pas en avant dans l'amélioration de la circulation d'informations entre l'Organisation et ses Membres.

8 Activités techniques

Un rapport rédigé par le BIML a été distribué aux Participants et commenté par M. Issaev, responsable des activités techniques de l'OIML en tant que Vice-Président du CIML.

8.1 Programme de travail des TC/SC

8.2 Examen de la situation de certains TC/SC

M. Issaev a commencé par donner des statistiques concernant les TC et SC de l'OIML et a attiré l'attention de l'assemblée sur le fait que la responsabilité des 67 organismes techniques était répartie entre seulement 15 États Membres; il a mentionné que ce problème particulier serait traité plus tard.

Il a constaté que la mise en application actuelle des Recommandations et Documents OIML par les Membres de l'OIML était d'une grande importance, en plus de leur élaboration et de leur révision. Dans la version la plus récente du document sur le degré de mise en oeuvre, qui avait été rédigée juste avant la 11^{ème} Conférence, il manquait des informations concernant un certain nombre d'États Membres: dix États Membres n'avaient donné aucune information et six autres États Membres n'avaient pas mis à jour leurs données. De plus, il aurait été intéressant d'avoir des informations sur la mise en application des Recommandations par les Membres Correspondants.

M. Issaev a ensuite évoqué la situation des deux organismes techniques qui avaient été vacants pendant au moins deux ans et a dit que celle du TC 8/SC 2 *Mesurage statique massive* n'était pas d'une urgence absolue puisque la Russie avait assumé la responsabilité de ce seul projet de travail, à savoir le développement de l'Annexe à la R 125: *Format du rapport d'essai pour l'évaluation des systèmes de mesure de la masse des liquides dans les réservoirs*. Quant au TC 5 *Instruments électroniques*, il a annoncé que la Slovénie s'était récemment proposée pour assumer son Secrétariat.

Il a continué en mentionnant que pendant cette année, de nouveaux projets de travail avaient été proposés par certains TC et SC et qu'il y avait eu une proposition de la part de l'Australie d'établir au sein du TC 17 un nouveau Sous-comité OIML *Instruments pour l'analyse de la qualité des produits de l'agriculture* ainsi qu'un projet de travail *Instruments de mesure utilisés pour la détermination des protéines dans le grain*. Cette proposition a été soutenue par neuf membres-P du TC 17 (sur 12 membres-P) et l'Australie a proposé de prendre la responsabilité du nouveau TC 17/SC 8.

M. Issaev a conclu sa présentation en disant que M. Szilvássy donnerait plus d'informations détaillées qui permettraient d'identifier les décisions appropriées prises par le Comité, puis a donné la parole à M. Skubić.

M. Skubić a commenté la proposition de la République de Slovénie basée sur le fait qu'il existe un besoin d'activités supplémentaires dans ce domaine important et que l'Institut de Métrologie Slovène possède les experts et l'expérience internationale requis. Pendant les cinq dernières années, le laboratoire pour la *Technologie des Informations en Métrologie* avait été actif dans l'élaboration d'un document qui serve de guide pour le contrôle légal des machines à sous, des logiciels pour l'automatisation des laboratoires, pour la validation des logiciels de laboratoires, et pour

l'essai des logiciels des instruments de mesure pour l'approbation de types; ils avaient participé au Comité de Direction de l'un des premiers projets de l'Union Européenne pour l'harmonisation des logiciels et la direction du travail sur les aspects futurs de la MID. M. Skubic, en demandant le soutien du CIML pour la proposition de son pays, a assuré la ferme intention du Comité de la Slovénie d'allouer les ressources nécessaires et de contribuer au travail de l'OIML afin de satisfaire aux besoins des États Membres et également de s'impliquer dans les activités des deux Sous-comités du TC 5.

M. Issaev a remercié M. Skubic et lui a souhaité un succès complet dans cette nouvelle tâche, puis a demandé à M. Szilvassy de donner des informations supplémentaires sur les activités techniques.

M. Szilvassy a expliqué que les rapports annuels reçus des 15 TC et des 45 SC avaient été envoyés à tous les Membres du CIML en un seul volume au début de l'année. Un résumé des activités techniques de l'OIML en 2001 et des prédictions pour 2002 avaient été publiés dans le Bulletin OIML d'avril 2002. En 2002 il y a eu 117 projets approuvés pour 10 TC et 43 SC, dont 72 étaient en cours (neuf projets avaient atteint le stade final de Projet de Recommandation ou Projet de Document, 28 en étaient au stade de CD et 35 à celui de WD). Malheureusement, il y avait 44 projets dont 26 n'avaient pas encore commencé, les autres ayant été reportés ou retardés. De plus, 8 TC et 6 SC n'avaient pas, pour le moment, de projets approuvés (trois TC sur huit n'étaient responsables d'aucune publication OIML). Depuis la 36^{ème} Réunion du CIML, seuls le TC 12 et deux SC (TC 8/SC 5 et TC 9/SC 2) avaient organisé des réunions de Groupes de Travail Internationaux. Un certain nombre de réunions de Groupes de Travail avaient également eu lieu et la tenue de la réunion du TC 5/SC 1 avait déjà été confirmée pour cette année.

Pour terminer sur une note positive, il avait le plaisir d'annoncer que le Secrétariat du TC 13 *Instruments de mesure pour l'acoustique et les vibrations* n'était plus vacant. L'Allemagne avait encore pris la responsabilité de ce Secrétariat et avait déjà organisé une réunion informelle en juin avec la participation de sept membres-P et de la CEI afin d'étudier la situation et d'annoncer le relancement des activités.

Comme résultat de l'activité technique entreprise depuis la 36^{ème} Réunion du CIML, 17 Projets de Comités avaient été élaborés et distribués par deux TC et dix SC, et deux projets (révisions du D 18 et du document sur le *Système de Certificats OIML pour les Instruments de Mesure*) avaient été approuvés au vote par correspondance du CIML. De plus, deux Projets de Recommandations avaient été présentés pour approbation par le CIML au Point 8.3 et un autre Projet de Recommandation, le *Rapport de Format d'Essai* de la nouvelle Recommandation sur le *Poids total des véhicules* serait présenté pour approbation par le CIML par vote par correspondance après la présente Réunion du CIML.

Il a poursuivi en expliquant que le projet de révision final de OIML R 111 *Poids des classes E₁, E₂, F₁, F₂, M₁, M_{1,2}, M₂, M_{2,3} et M₃* avait été retardé du fait d'un certain nombre de commentaires envoyés par les Membres du CIML (seuls des votes *Oui* avaient été reçus sur l'ensemble des 39 Membres du CIML ayant voté) et demandait ensuite au Comité de donner son aval à la procédure proposée pour l'approbation du projet par un vote par correspondance du CIML dès que ce projet serait rendu disponible par le Secrétariat des États-Unis.

Sur la base des progrès effectués cette année (et bien sûr des progrès attendus pour l'année suivante) au moins quatre Projets de Recommandations (révisions des R 84, R 61 et R 52 et une nouvelle Recommandation sur les *Spectrophotomètres* pour laboratoires médicaux) seraient vraisemblablement présentés à l'approbation de la 38^{ème} Réunion du CIML. En plus du projet de la R 49-3 (Format du rapport d'essai pour les compteurs d'eau), deux projets de Documents Internationaux (D 6/D 8 plus D 9) semblaient être à un stade bien avancé et il était donc très vraisemblable qu'ils soient soumis au vote par correspondance du CIML en 2003. D'autres projets étaient en cours d'élaboration au point d'atteindre le stade de Projet de Recommandation ou de Projet de Document (par exemple deux projets du TC 8/SC 7 et la révision de la R 51) au début de l'année suivante si des efforts étaient faits par les Secrétariats et les membres-P des TC et SC concernés, en particulier dans le cas des projets prioritaires.

En résumé, et en dépit du fait que dans leurs Rapports Annuels, peu de TC et SC avaient envisagé d'augmenter leurs activités pour 2002, on avait constaté qu'il y avait eu en fait une légère *diminution* dans l'activité globale des organismes techniques de l'OIML durant l'année qui venait de s'écouler comparativement aux tendances positives des années précédentes et si l'on tenait compte de la quantité relativement élevée de projets approuvés (environ 40 %) qui n'avaient pas encore commencé. Il fallait aussi mentionner que bien que quelques questionnaires et enquêtes avaient été distribués par les TC et SC en connexion avec les réexamens programmés pour la révision des Recommandations et Documents OIML, le nombre de publications OIML devant être réexaminés était en augmentation.

En regardant le stade actuel des projets de haute priorité et de priorité, dont la liste contenant un total de 39 projets était approuvée par le CIML en 2001, M. Szilvássy a fait remarquer que bien que six d'entre eux avait déjà été approuvés, quatre d'entre eux avait atteint le stade de Projet de Recommandation et 16 projets étaient au stade avancé de Projet de Comité, 13 projets étaient seulement au stade de Projet de Travail ou devaient encore être commencés. Cette situation devait être améliorée et les TC et SC concernés devaient commencer à travailler sur ces projets. Puisqu'il était d'une importance vitale pour l'OIML d'accélérer le travail technique sur les types horizontaux de projets (par exemple les révisions des D 1 et D 11, le développement de documents sur l'incertitude, les logiciels et les méthodes statistiques, etc.) et sur d'autres projets prioritaires et approuvés, ainsi que sur des réexamens devant être effectués, la Présidence du CIML avait pris l'initiative d'actions à prendre pour améliorer la situation. Des informations orales seraient données au Point 8.4.

Concernant les nouveaux projets de travail (sur lesquels des informations étaient incluses dans une lettre BIML distribuée avant la Réunion du CIML) proposés pendant l'année par deux SC et soutenus par la majorité des membres-P des Sous-comités concernés, il était proposé au Comité d'approuver les projets sur:

- *La procédure pour le contrôle des principaux paramètres et caractéristiques d'instruments de thermovision* proposé par le TC 11/SC 3, et
- *Réfractomètres automatiques. Méthode et moyens pour la vérification* proposé par le TC 17/SC 2

La révision de la R 126 *Éthylomètres* (dont le réexamen était prévu en 2003 suite à une proposition des États-Unis de l'amender) a aussi été proposée. Les États-Unis ont proposé leur aide au Secrétariat français pour cette révision.

Quant au nouveau projet de travail *Intervalle de vérification et d'inspection d'instruments de mesure contrôlés légalement* proposé par le TC 4, il a été conseillé d'organiser une consultation supplémentaire au niveau des TC/SC, dans la mesure où le résultat final du vote du TC 4 n'était pas encore disponible et les États-Unis avaient suggéré que ce point soit plutôt repris par le TC 3/SC 1 (cette proposition était soutenue par au moins quatre autres membres P du TC 4).

Concernant la situation de certains TC/SC M. Szilvássy a expliqué qu'à part le TC 8/SC 2 qui reste vacant (comme déjà mentionné par M. Issaev) on aurait aussi bientôt besoin de volontaires pour assumer la responsabilité du TC 10/SC 3 *Baromètres* car le Royaume-Uni avait indiqué son intention d'abandonner le Secrétariat de ce comité.

Quant à la proposition de l'Australie d'établir un nouveau Sous-comité *Instruments pour l'analyse de la qualité des produits de l'agriculture* au sein du TC 17 en même temps qu'un projet de travail *Instruments de mesure utilisés pour la détermination des protéines dans les céréales*, il a été recommandé au Comité i) d'approuver cette proposition puisqu'elle était soutenue par neuf membres-P du TC 17 (sur un total de 12) et ii) de confier le Secrétariat du nouveau TC 17/SC 8 à l'Australie.

En concluant son rapport sur les activités techniques, M. Szilvássy a expliqué que le BIML avait procédé aux amendements des R 49-1 et R 49-2 tels qu'ils étaient acceptés par le CIML. Le fi-

chier de l'Annexe A de la R 49-1, tel qu'il était préparé et approuvé par le TC 8/SC 5, avait été placé sur le site Internet de l'OIML en avril 2002 pour consultation provisoire par les Membres du CIML en même temps que le fichier amendé de la R 49-2 (projet basé sur l'Annexe A amendée de la R 49-1 et approuvé plus tard par le TC 8/SC 5). Depuis lors aucun Membre du CIML n'avait fait d'objection soit à la procédure, soit à l'Annexe A de la R 49-1 amendée, soit à la version amendée de la R 49-2. La R 49-1 amendée serait republiée par le BIML en même temps que la R 49-2 amendée. L'élaboration du Format de rapport d'essai (R 49-3) avançait bien et le Projet de Comité final était attendu pour bientôt; il serait distribué aux Membres du CIML pour vote par correspondance.

M. Kochsiek a donné de brèves informations sur les résultats d'une réunion commune des Groupes de Travail des TC 8/SC 3 et SC 4 qui s'étaient tenus à Braunschweig à la mi-septembre. Les principaux résultats de la réunion ont été les propositions de fusionner les R 105 et R 86 dans la R 117 et d'étendre le domaine de la R 117 aux compteurs ultrasoniques et vortex. Il a été envisagé de tenir la réunion commune des comités TC 8/SC 3 et SC 4 (organisées par le BIML) en octobre 2003 à Paris.

Suite à une courte introduction sur la réunion récente de l'Atelier et du Comité du TC 12, M. Kochsiek demanda que les Membres du CIML vérifient la participation de leurs pays au TC 12 car c'était très important pour la révision de la R 46. Il demanda à M. Valkeapää de donner des informations sur les résultats de l'Atelier du TC 12 et sur la réunion du Groupe de Travail qui s'est tenue à Borås.

M. Valkeapää a d'abord rappelé aux Délégués que le travail sur la révision de la R 46 avait commencé lors d'une réunion du TC 12 tenue à Braunschweig en octobre 2000. Sur la base des résultats du questionnaire distribué aux membres du TC 12 après cette réunion, il a été réalisé que le travail sur la révision de la R 46 devait aller plus vite. Afin que les membres soient tenus mieux informés en ce qui concerne la mesure de l'électricité dans différentes parties du monde et pour harmoniser les différentes opinions, il avait été décidé que le SP de Suède organiserait un atelier conjointement avec la réunion du TC 12. Environ 60 participants soit Membres de l'OIML soit issus de l'industrie, de sociétés de services ou d'autres autorités (par exemple originaires des autorités de protection du consommateur de Suède) avaient participé à l'Atelier sur "Les mesures de l'énergie électrique" à Borås. Les résultats du Séminaire étaient qu'il existait différents étalons et différentes technologies dans le monde, et qu'ils devaient être harmonisés (le rapport de l'Atelier est disponible sur le site Internet du SP (www.sp.se)). La réunion du comité à laquelle avaient participé 35 personnes provenant du monde entier et représentant 20 États Membres et organisations en liaison parmi lesquels s'était établi un consensus sur l'étendue de la révision de la R 46, avait déterminé les priorités des tâches et réparti le travail en plus petites sections afin de créer une série de documents. L'élaboration de cette série de documents dans le cadre de la révision de la R 46 était considérée comme nécessaire dans la mesure où il y avait, dans le marché de l'électricité, beaucoup plus de mesurages (et beaucoup plus de mesurages différents) que dans la manière traditionnelle de traiter le comptage de l'énergie électrique. Le premier document de cette série couvrirait vraisemblablement la réglementation existante y compris les compteurs électroniques. Il a été décidé que ce travail serait entrepris en utilisant la messagerie électronique et l'accès restreint au site Internet créé par le SP. La prochaine réunion du TC 12 se tiendrait à Maastricht les 27 et 28 mars 2003.

M. Lagauterie a expliqué le besoin urgent de commencer à réviser la R 126, en prenant en compte la proposition des États-Unis pour un amendement, les nombreux commentaires et suggestions recueillis parmi les Membres en 2002 et les besoins d'un certain nombre d'États Membres qui avaient annoncé leur intention de mettre en application cette Recommandation une fois qu'elle aurait été révisée.

Quant au domaine d'intervention du nouveau TC 17/SC 8 que l'on proposait de créer, il s'interrogeait sur la nécessité de créer un nouvel organisme puisqu'il existait déjà des Recommandations OIML sur la mesure de la qualité des produits de l'agriculture (par exemple la R 59 sur la mesure de l'humidité des céréales et les R 108 et R 124 sur la mesure du sucre contenu dans les fruits et

le raisin) élaborés par d'autres organismes techniques existants. Il demanda s'il ne serait pas plus approprié d'intégrer le nouveau projet proposé sur la détermination des protéines dans les céréales au programme de travail de l'un des SC faisant partie du TC 17, sans quoi une coopération et une coordination très étroites seraient nécessaires entre les Sous-comités concernés, puisque par exemple pour la détermination du contenu de l'humidité (ainsi que pour le contenu des protéines) dans les céréales, la même technique de mesure par infra-rouges était utilisée.

Dans sa réponse, M. Szilvássy a expliqué que le champ d'action du Sous-comité que l'on proposait de créer s'adaptait bien avec le thème de travail du TC 17 et selon les *Directives pour les travaux techniques de l'OIML*, les organismes techniques de l'OIML travaillant sur des sujets communs devraient établir et maintenir des liaisons les uns avec les autres, ce qui s'appliquerait au nouveau SC à établir. Il a également expliqué que le titre du nouveau SC n'était pas le plus important, mais bien son domaine d'activité, et ceci serait déterminé précisément par le Sous-comité avec l'aide du TC 17 et par la suite approuvé par le CIML. La première tâche du Secrétariat australien du TC 17/SC 8 serait de trouver des participants au Sous-comité et de distribuer un questionnaire aux membres-P et -O du TC 17 au sujet de son domaine d'activité et aussi au sujet et au contenu de son nouveau projet de travail.

M. Al-Gossair a posé une question concernant la différence entre le travail d'ISO/CEI et de l'OIML quand ces organisations publient des normes sur le même sujet, par exemple les compteurs d'eau.

M. Szilvássy a répondu que conformément aux *Directives pour les travaux techniques de l'OIML*, les organismes techniques de l'OIML avaient pour obligation d'établir et de maintenir des liaisons avec des organisations externes en coordination avec le Bureau, telles que l'ISO et la CEI, afin de s'assurer que les Recommandations OIML existantes (ou à l'état de projet) et les normes internationales existantes (ou à l'état de projet) soient, autant que possible, compatibles entre elles. Comme exemples de la compatibilité garantie de cette manière, il a mentionné la première publication commune OIML R 99/ISO 3930, ainsi que R 93 et R 122 (y compris l'Annexe C) qui avaient été élaborées sur la base des normes ISO existantes. Dans le cas de la R 49 sur les compteurs d'eau, cette publication avait été rédigée en parallèle et en étroite coopération avec ISO TC 29.

Mme Bennett, soutenant la proposition sur la mise en place d'un nouveau Sous-comité, a expliqué qu'outre la mesure de quantité traditionnelle des produits, il existait un besoin croissant de mesure de la qualité des produits de l'agriculture. Durant les précédentes consultations avec d'autres membres du TC 17, les options mentionnées par M. Lagauterie avaient aussi été prises en compte, mais finalement on sentait qu'il existait un réel besoin d'un SC séparé centré sur les aspects de la qualité des produits de l'agriculture.

En réponse à une question précédente, M. Magaña a déclaré que la révision du D 1 *Loi de métrologie* était un projet de *haute priorité* et avait été demandée également par les membres du Conseil de Développement. La production du 1^{er} Projet de Comité de la révision du D 1 avait été entreprise par le Secrétariat américain et lui-même après la 36^{ème} Réunion du CIML. Depuis, deux organisations en liaison, en l'occurrence CIPM/BIPM (pour autant que la métrologie scientifique était concernée) et ILAC (du moins en ce qui concernait la garantie de la traçabilité pour les laboratoires) étaient très intéressés par la participation au développement du nouveau document révisé et il était évident que ce genre de document ne pouvait être élaboré sans leur contribution. Un nouveau Groupe de Travail Commun avait été établi pendant la dernière réunion annuelle CIPM-ILAC-CIML en février 2002 et le premier Projet de Comité avait été distribué aux membres du TC 3 puis transmis au BIPM et à ILAC pour être commenté. Il a demandé aux Membres du CIML d'envoyer leurs commentaires dès que possible afin que le Secrétariat et le Bureau soient en mesure de préparer le 2^{ème} Projet de Comité pour distribution et discussion par le Groupe de Travail Commun lors de la prochaine réunion annuelle des trois organisations devant se tenir en février 2003 au BICL. De plus il fit remarquer que l'approche suivie dans la révision serait différente de celle de l'actuel D 1, qui était une sorte de loi de métrologie modèle qu'il était conseillé de suivre ou de copier dans le cadre d'une législation nationale. Le Document révisé

contiendrait une série de considérations proposées aux pays qui avaient l'intention de créer ou de réviser leur législation nationale dans le domaine de la métrologie; ce serait une sorte de guide plutôt qu'un document à caractère légal "clés en main".

M. Ehrlich a ajouté que la date limite pour les commentaires avait été fixée à la mi-novembre 2002 et qu'il était envisagé d'organiser et de tenir une réunion du Comité TC 3 en 2003 avec la participation des organisations en liaison concernées. Il a aussi fait remarquer que la préparation de la version finale de la R 111 révisée, qui avait été retardée du fait de nombreux commentaires envoyés par les Membres du CIML, avançait bien et que le Secrétariat avait déjà fini la première partie et travaillait sur le *Format de Rapport d'Essai*. Il a assuré au Comité que la publication révisée serait un document de pointe, de très bonne qualité et très pratique et a mentionné l'importante contribution de Dr. Gläser (PTB) et Dr. Davis (BIPM) à son élaboration.

M. Magaña a ajouté que le BIML avait proposé que le projet de révision de la R 111 soit approuvé par le vote par correspondance du CIML comme prévu par la Convention, car c'était un document dont on avait un besoin important et urgent. Le BIML distribuerait le Projet de Recommandation dès qu'il serait disponible auprès du Secrétariat américain.

M. Kochsiek a donné des informations supplémentaires sur l'état du projet sur les *Spectromètres à absorption de lumière pour les laboratoires médicaux* élaboré par le TC 18/SC 5 qui avait atteint le stade de projet final de comité. La version finale serait bientôt envoyée au BIML afin de la distribuer en tant que DR en vue de son approbation ultérieure par le CIML lors de sa 38^{ème} Réunion.

Pour conclure ces deux points le Comité a approuvé la mise en place du nouveau Sous-comité TC 17/SC 8 sous la responsabilité de l'Australie, confié le Secrétariat du TC 5 à la Slovénie et approuvé les trois nouveaux projets de travail comme proposé.

8.3 Accélération du travail technique

Dans son introduction, M. Faber a dit qu'il était préoccupé (ainsi que les autres Membres du Conseil de la Présidence) par la lenteur avec laquelle les travaux techniques de l'OIML avançaient, dans la mesure où c'était, après tout, l'activité centrale de l'Organisation. Il n'était pas seulement soucieux de la lenteur de l'élaboration des nouveaux documents de l'OIML mais aussi du retard pris entre les réexamens réguliers et les révisions des Recommandations et des Documents existants. Si l'OIML échouait dans cette tâche, d'autres organisations l'accompliraient à sa place car elles ne pouvaient attendre (et n'attendraient pas) indéfiniment que l'OIML s'acquitte de ce travail. La Présidence avait examiné la distribution des TC/SC et les tâches attribuées et avait trouvé que les États-Unis et la Fédération de Russie dirigeaient la moitié des Secrétariats; quatre États Membres assumaient environ 75 % des projets en cours. Dans le but d'arriver à une distribution plus équilibrée des tâches parmi les États Membres et pour trouver plus de personnes qui puissent contribuer aux activités techniques de l'OIML, il préférait employer une approche positive dans la mesure où il n'y avait aucune raison de blâmer tel pays ou telle personne. Ceci voulait dire que plusieurs moyens d'aider les organismes techniques seraient proposés: contacts et visites informels seraient proposés afin de i) identifier les problèmes des TC et SC qui avaient besoin d'être résolus, ii) aider à identifier des sources potentielles d'aide par divers autres États Membres et iii) tenter de persuader ceux-ci de prendre certaines responsabilités. Il expliquait que dans les années à venir le Président du CIML, les Vice-Présidents et le Directeur du BIML seraient en contact avec ces pays pour discuter des possibilités d'une façon positive mais informelle, établir un programme de visites puis en faire le rapport au CIML et discuter de ce qui pouvait être fait pour améliorer la situation. En guise de conclusion, M. Faber a affirmé qu'il était très conscient des difficultés que rencontraient nombre de services de métrologie: diminution du temps, des ressources et du personnel, et convenait que chaque situation devait être étudiée au cas par cas en étroite coopération avec les organismes concernés.

M. Magaña a expliqué que l'activité technique était très importante pour l'Organisation et a donné des informations supplémentaires en indiquant qu'il y avait actuellement environ 150 publications OIML; ceci voulait dire qu'en moyenne 30 avaient besoin d'être révisées. Si l'on suppose que les révisions étaient nécessaires environ tous les quinze ans, ceci voudrait dire qu'environ dix publications par an devaient être révisées. Tout cela montrait que l'OIML avait un problème réel au niveau de la révision des publications. Il a poursuivi en disant que le Bureau avait tenu des réunions avec le Président et les Vice-Présidents du CIML pour examiner la situation actuelle, les possibilités d'offrir de l'aide aux TC et SC, et comment parvenir à une répartition plus équilibrée des organismes techniques (et par conséquent les tâches en résultant) parmi les États Membres en vue d'encourager un certain nombre de pays à assumer la responsabilité de certains Secrétariats ou même d'accepter plus de tâches. Quant à plusieurs propositions d'augmenter et d'accélérer les activités techniques, il mentionna entre autres que le BIML serait chargé de les suivre plus étroitement et de contacter (d'une façon informelle) les Secrétariats qui semblaient en difficulté afin d'examiner leurs problèmes et de prendre des mesures pour les aider. Dans certains cas, le BIML pourrait donner une aide financière à des experts pour le temps qu'ils auraient passé dans des activités de l'OIML et pour leur participation à des réunions. Le développement en cours du site Internet de l'OIML et son utilisation croissante serait un outil efficace pour faciliter l'échange d'informations et l'accélération de l'avancement des projets, mais bien entendu cela ne remplacerait pas les réunions d'experts qui resteraient toujours nécessaires. Les Membres du CIML avaient aussi la possibilité de contacter d'autres services et les institutions de leurs pays (par exemple l'agence chargée des questions d'environnement) et de leur demander d'aider les Secrétariats et d'accomplir du travail pour l'OIML.

De plus M. Magaña a fait remarquer que la révision des *Directives pour le travail technique de l'OIML. 1^{ère} partie* avançait bien et ces Directives avaient aussi pour but de faciliter les activités techniques. M. Dunmill a expliqué que cette révision était basée sur les Directives ISO/CEI récemment révisées et que le but était de produire un document simplifié qui serait bien adapté aux besoins et aux procédures de l'OIML. Il a rapporté que 15 réponses (huit avec commentaires) avaient été reçues au sujet du 1^{er} CD et, sur la base de ceux-ci, il n'y aurait pas de changements substantiels sur le CD (très probablement) final en cours d'élaboration.

M. Faber a considéré que l'idée d'accélérer le travail technique était acceptée par le Comité puisqu'il n'y avait aucune objection ni proposition supplémentaire; il conclut ce point en disant que le Comité serait tenu régulièrement informé sur les développements dans ce domaine.

8.4 Approbation des projets de Recommandations

Le Comité a approuvé deux projets de Recommandations avec les résultats de vote tels qu'indiqués ci-dessous:

Instrument automatique de pesage des véhicules routiers en mouvement (R 134)

Partie A: Pesage total des véhicules

Abstention: Canada

Vote non: États-Unis

Commentaires: Mr Ehrlich a expliqué que le vote négatif de ce pays ne concernait pas le contenu du projet, mais plutôt le fait que l'autre partie de cette Recommandation sur le pesage de l'essieu avait atteint un stade très avancé et qu'il serait mieux d'attendre jusqu'à ce que cette partie soit terminée et soumise avec l'autre à l'examen et à l'approbation.

M. Dunmill a expliqué que l'idée de diviser ce projet en deux parties à un stade peu avancé de son élaboration était due au fait que des sociétés originaires de plusieurs pays avaient exprimé un besoin urgent d'une Recommandation sur le pesage total et il avait été décidé par conséquent d'avancer rapidement avec cette partie.

Thermomètres à résistance de platine, cuivre ou nickel (à usage industriel) (Révision de la R 84)

Abstention: France

Vote non: Aucun

Commentaires: M. Lagauterie a expliqué que la cause de l'abstention de la France était due au fait que le champ d'application de la Recommandation révisée couvrait seulement la partie de la résistance des thermomètres et les exigences sur les parties électroniques de la mesure des instruments n'étaient pas du tout abordées.

9 Système de Certificats OIML pour les Instruments de Mesure

Un rapport écrit préparé par le BIML était distribué aux Participants et présenté par M. Kochsiek qui était responsable des activités suivantes liées au Système de Certificat OIML en tant que Vice-Président du CIML.

9.1 Informations générales

Pour introduire le sujet M. Kochsiek a fait remarquer que le *Système de Certificats OIML pour les Instruments de Mesure* ("le Système") avait bien progressé ces dix dernières années et que le document révisé *Système de Certificats OIML pour les Instruments de Mesure* permettait au Système de se développer encore plus. Il a annoncé que le nombre de certificats OIML enregistrés dépasserait très probablement les 1000 à la fin de 2002, et que trois États Membres de plus (le Japon, la Finlande et la République de Corée) avaient récemment établi leurs propres Autorités de Délivrance. Il y avait maintenant 26 Autorités de Délivrances établies dans 23 États Membres. Le nombre de demandeurs et de fabricants d'instruments de mesure dans 34 pays (25 États Membres OIML et 9 Membres Correspondants) qui avaient reçu des certificats OIML dépassait le chiffre de 260.

Parmi les inconvénients du Système, M. Kochsiek a mentionné que les certificats OIML avaient été délivrés et enregistrés pour seulement 13 catégories d'instruments de mesure sur les 36 qui étaient applicables dans le Système et ces certificats avaient été délivrés par seulement 16 Autorités de Délivrance dans 14 États Membres sur un total de 26 établies à ce jour.

Quant aux projets pour les développements futurs, M. Kochsiek a fait remarquer que parmi les nombreuses actions concrètes qui devraient être entreprises dans un futur proche comme définies dans le document *Politique à long terme de l'OIML: Plan d'Action pour 1999-2002*, le développement et la mise en application du MAA était très important et devait être discuté plus loin sous point 10.

M. Szilvássy a donné un aperçu des développements depuis l'année dernière et a expliqué que 20 organismes techniques de l'OIML avaient 24 projets en cours (parmi lesquels quatre étaient de haute priorité et six étaient des projets prioritaires) visant à développer, réviser ou compléter des Recommandations applicables dans le Système, mais malheureusement des progrès avaient seulement été faits sur 12 projets par neuf organismes techniques durant cette période.

Il a fait remarquer également que le document révisé *Système de Certificats OIML pour les Instruments de Mesure* avait été approuvé par le vote total de 37 Membres du CIML (35 "oui", un "non" et une abstention) et le document était en cours de rédaction pour publication ultérieure. Sur ces 37, il nota que 22 avaient voté sur les 23 qui avaient établi 26 Autorités de Délivrances (20 "oui", un "non" et une abstention). Ceci était très important pour l'acceptation générale du document

révisé puisque le rôle central avait été déplacé des Membres du CIML vers les Autorités de Délivrance. Il expliqua que la page du *Système de Certificats* du site Internet de l'OIML était régulièrement mis à jour, et que le fichier du document mis à jour sur les Autorités de Délivrance et les Recommandations applicables dans le Système (et bientôt le fichier du document révisé sur le Système) pourraient être téléchargés du site Internet. Il était de plus envisagé de placer les fichiers PDF de tous les certificats enregistrés sur le site Internet de l'OIML, bien que pour le moment ceci posait un problème technique de taille de fichier.

Parmi les caractéristiques actuelles du Système, il a mentionné la croissance régulière du nombre de certificats enregistrés depuis les trois dernières années et dans le nombre de Recommandations applicables dans le Système, qui, sans aucun doute, atteindraient le nombre de 39 à la fin de 2002.

9.2 Nouvelles Recommandations applicables dans le Système

Suite à une proposition faite par le Bureau, le Comité a décidé que l'une des Recommandations approuvées récemment, à savoir la R 84 *Thermomètres à résistance de platine, cuivre ou nickel (à usage industriel)* deviendrait applicable dans le Système dès qu'elle serait publiée.

Le Comité a décidé également que deux Recommandations, nommément la R 134 *Instruments automatiques de pesage des véhicules routiers en mouvement. Partie A: Pesage total des véhicules* et la R 49 *Compteurs d'eau pour l'eau potable froide* deviendraient applicables dans le Système dès que leurs Formats de Rapport d'Essai seraient approuvés par le vote par correspondance du CIML et seraient publiés.

Quant à la R 111 révisée contenant l'annexe Format du Rapport d'Essai, la question de son applicabilité dans le Système serait décidée par le CIML en même temps que son approbation par vote par correspondance.

9.3 Plans pour les développements futurs

M. Szilvássy a rappelé aux Délégués que plusieurs actions concrètes à mener dans un futur proche pour le développement du Système, ont déjà été incluses dans le document de *Politique à long terme de l'OIML: Plan d'Action 1999-2002*.

Il a, d'autre part, fait remarquer que le document révisé du *Système de Certificats OIML pour les Instruments de Mesure* donne le rôle central qui incombait initialement au Membre du CIML, à l'Autorité de Délivrance et étend la portée du Système dans deux directions: la certification des modules et la certification des familles de type et de modules d'instruments de mesure. Il a précisé que le document contenait aussi de nouvelles dispositions (par exemple, l'obligation de classer la documentation spécifiée du fabricant, y compris les références aux programmes informatiques) nécessaires à l'identification du type (à certifier) certifié, et comprend implicitement les exigences relatives aux spécifications des Recommandations concernées (par exemple, la définition des familles, l'identification des modules et/ou des familles ainsi que leurs critères métrologiques, méthodes d'essai et formats de rapport d'essai prescrits, etc.). Les consignes d'application devraient être incorporées à la Partie 2 des Directives, actuellement en cours de révision. La mise en œuvre de tous ces changements au niveau de la portée du Système nécessiterait d'autres actions concrètes de la part des TC et des SC concernés lors de l'élaboration de nouvelles Recommandations ou de la révision de celles existantes en vue de leur application au Système.

La prochaine action, déjà formulée dans le Plan d'Action et relative à la certification individuelle des instruments de mesure ou des modules, devrait bientôt commencer. Étant donné qu'on ne

disposait d'aucune proposition concrète récente à ce sujet (les propositions communiquées au BIML dataient du milieu des années 90), il avait été envisagé d'établir et de diffuser un questionnaire par les Co-Secrétariats du TC 3/SC 5 traitant du domaine, du contenu, des exigences et des règles de la certification individuelle dans le cadre du Système.

Mr. Szilvássy a conclu qu'il y avait deux directions à suivre: celle du développement du Système lui-même et celle du développement du MAA (cette situation devait être discutée au Point 10), et a ajouté que des actions générales par les Membres du CIML et par le BIML étaient nécessaires pour davantage promouvoir le Système aux niveaux national, international et régional, en particulier parmi les Membres Correspondants, et pour tenir les organisations internationales et régionales en liaison informées des avantages du Système. D'autres développements au sujet du MAA (par exemple, l'accréditation ou l'évaluation par des pairs, des Autorités de Délivrance) contribueraient également au développement du Système.

M. Lagauterie a expliqué le vote négatif de la France sur le document de révision du *Système de Certificats OIML pour les Instruments de Mesure*: il a dit que bien que le contenu du document était satisfaisant en lui-même, il était incohérent et en contradiction à la fois avec le VIML et avec le projet du MAA quant aux essais et examens, puisque (à son avis) les essais et les examens devaient être inclus dans des rapports séparés et formulés par des organismes séparés. Cela causerait un problème dans le contexte du futur MAA où l'objet de l'acceptation devait être déterminé clairement.

M. Magaña a dit qu'il comprenait le problème (qui aurait pu être résolu plusieurs années auparavant) et était d'accord avec le fait qu'il était nécessaire d'être clair concernant la terminologie, mais en considérant les quelques 1000 certificats délivrés et les 40 Recommandations environ qui incluaient les Formats de Rapport d'Essai (incluant les essais et les examens) il n'était pas possible de changer tout cela maintenant. En outre il n'était pas souvent simple de distinguer la limite entre les examens et les évaluations, et également de différencier les organismes par lesquels ceux-ci devaient être exécutés.

M. Lagauterie a admis qu'il était difficile parfois d'établir la limite, mais il était toujours possible de trouver une solution en décidant si les critères d'un examen étaient clairs ou non et si l'organisme d'essai avait ou non la possibilité d'interpréter les résultats, ce qui était la tâche de l'organisme de certification. Il a ajouté que le fait d'être conscient de la situation n'empêchait pas le CIML de décider de réaliser un nouveau système à partir de maintenant sans modifier nécessairement ce qui avait été fait jusqu'à maintenant.

M. Johansen a dit qu'il était très intéressant de voir comment le Système se développait, et de voir surtout les nouveaux développements concernant à la fois la certification individuelle et le MAA. Il s'inquiétait de la bureaucratie et des aspects économiques derrière tous ces développements et suggérait que ces questions soient examinées dans le contexte de développements futurs. Il était clair que les fabricants et les utilisateurs bénéficiaient du Système et il était aussi évident qu'ils devaient payer les activités nécessaires inhérentes entreprises par le Bureau, mais concernant le MAA et les tâches futures croissantes du Bureau, il était absolument nécessaire que les frais acquittés par les utilisateurs soient augmentés à l'avenir.

M. Kochsiek a dit, que de son point de vue, la bureaucratie liée au Système de certificats avait réellement été très faible en comparaison de celle liée au MRA de la Convention du Mètre, et il était aussi d'avis que la charge de travail administratif lié à la future mise en œuvre du MAA devrait être gardée aussi faible que possible.

M. Magaña a ajouté que jusqu'à maintenant le travail administratif du Bureau concernant l'enregistrement des certificats OIML était limité à l'enregistrement, la diffusion parmi les Membres de l'OIML et à l'entrée de leur référence sur le site Internet; les frais supportés par les demandeurs couvraient pratiquement ces coûts. Etant donné que le MAA ferait surgir beaucoup de tâches supplémentaires au sein du BIML, incluant par exemple un suivi plus étendu des certificats enregistrés, il conviendrait manifestement de réviser l'échelle des frais d'enregistrement.

M. Boudissa a soulevé une question, qu'il considère être d'importance pour les pays en développement, en rapport avec le futur MAA. Il est nécessaire pour ces pays d'avoir une infrastructure et une législation en place afin pour eux d'être capable de délivrer des certificats qui seraient reconnus par d'autres de la même façon qu'ils reconnaîtraient les résultats des autres. Il demandait si ce niveau de capacité et de compétence existait et s'ils pourraient être reconnus, car il y avait un risque que des pays en développement ne soient pas acceptés, ce qui affecterait négativement le développement des systèmes métrologiques de ces pays.

Il a demandé que le Bureau considère ce problème avec les pays en développement, afin de s'assurer que la "reconnaissance mutuelle" était réellement mutuelle et qu'il ne s'agissait pas seulement d'une reconnaissance unilatérale.

M. Magaña a dit que le sujet soulevé par M. Boudissa conduisait à une transition de ce point de discussion à celui sur le MAA et suggérait deux points de vue: le premier était lié au fait qu'un bon nombre de pays industrialisés Etats Membres de l'OIML n'avaient pas encore établi d'Autorités de Délivrance en raison d'un manque d'infrastructure de laboratoires et/ou de compétence pour délivrer des certificats OIML; néanmoins, de nombreux exemples de reconnaissance volontaire unilatérale entre eux existaient déjà. Son second point de vue était que le but principal du MAA était de dépasser cela et de faciliter l'acceptation et la reconnaissance entre les Membres de l'OIML.

Mme. Bennett a fait une observation basée sur l'expérience de l'Australie selon laquelle il y avait des différences considérables dans le contenu technique des certificats délivrés par les différentes Autorités de Délivrance et elle estimait qu'en relation avec le MAA, il y aurait besoin de davantage d'harmonisation et de certains principes quant à l'information technique nécessaire qui devait être considérée.

M. Kochsiek a conclu la discussion en disant qu'une des directions pour les développements futurs du Système de Certificats était le MAA OIML et certains commentaires déjà avancés pourraient être discutés au prochain point de l'ordre du jour.

10 Evolutions

10.1 Arrangement d'Acceptation Mutuelle (MAA)

M. Faber a introduit le point 10.1 sur l'Arrangement d'Acceptation Mutuelle, en expliquant que c'était un des points les plus importants de l'ordre du jour, et qu'il croyait fermement que la finalisation de ce document était essentielle pour l'avenir de l'OIML. M. Faber a demandé à M. Ehrlich de présenter l'état actuel du travail sur cette question.

M. Ehrlich a rappelé la présentation qu'il avait donnée à la 36^{ème} Réunion du CIML à Moscou. Puisque cette présentation était disponible sur le site Internet de l'OIML, il estimait qu'il n'était pas nécessaire de la répéter. Il allait donner un bref historique du projet, qui avait été commencé en 1998 par M. Chappell, avec une réunion du TC 3/SC 5 à Gaithersburg. Suite à la réunion à Moscou, un 9^{ème} Projet de Comité a été mis en circulation parmi les membres du TC 3/SC 5 pour commentaires et vote. Parmi les 23 Membres-P de ce Sous-comité, 15 votes "oui", 7 votes "non" et une abstention furent reçus.

Certains commentaires reçus étaient probablement dus à un malentendu sur le contenu du document; des clarifications pourraient être faites pour résoudre ce problème. Les commentaires plus importants reçus des Membres du TC 3/SC 5 pourraient être classés en quatre catégories de préoccupations:

- Une catégorie de commentaires revenait au fait de savoir si l'arrangement devrait être décidé parmi les Autorités de Délivrance ou parmi les laboratoires d'essai; en fait, les opinions

étaient partagées entre ces deux possibilités, probablement en raison des obligations des organismes notifiés et des laboratoires d'essai dans l'Union Européenne (tous les votes négatifs émanaient des pays européens);

- Le deuxième problème était lié au coût des procédures d'établissement de la confiance, et au fait de décider si l'accréditation ou l'examen par des pairs (peut-être moins coûteux) était nécessaire;
- Le troisième type de préoccupation concernait l'équivalence du niveau de confiance résultant de l'accréditation et de l'examen par des pairs; un certain compromis pourrait être atteint sur ce point; et
- La quatrième question clé qui a été soulevée par l'Allemagne était de savoir s'il fallait accepter ou non que des "exigences supplémentaires" soient prises en compte dans les Déclarations de Confiance Mutuelle.

Depuis ce vote, un Membre P avait changé son vote d'abstention pour un vote "oui". Conformément aux Directives Techniques, ce Projet de Comité pourrait maintenant passer le stade du Sous-comité et devenir un Projet de Document International pour être soumis au CIML.

Dr. Llewellyn considérait le MAA comme crucial pour l'OIML. La préoccupation du Royaume-Uni qui s'est abstenu, portait sur le manque possible de clarté dans le Projet de Comité quant à savoir qui sont les participants actifs dans les Déclarations de Confiance Mutuelle (DoMC). Les discussions avec le Secrétariat ont clarifié ce point et permis que le Royaume-Uni change son vote en "oui".

M. Ehrlich a ajouté qu'un autre problème clé soulevé par la France concernait le besoin de clarification sur la portée du MAA, puisqu'il constituait un arrangement sur les résultats d'essai et non sur les certificats.

M. Faber a ajouté que le Projet de Document était une décision majeure pour le CIML et avait donc besoin d'une majorité de quatre-cinquième au vote du CIML, comme spécifié dans la Convention. Ce principe devrait être décidé à la présente Réunion du CIML. Ainsi, le fait que le Projet ait été approuvé par vote au niveau du TC 3/SC 5 avec une majorité de deux tiers ne garantissait pas qu'il serait approuvé au niveau du CIML. Le Secrétariat devrait prendre cela en compte lors de la préparation du Projet pour consultation et vote par le CIML.

M. Johansen a convenu que ce projet était d'une importance extrême; c'était pourquoi un nombre significatif de votes "non" était inquiétant; il estimait que le consensus devrait être plus large. Le Système de Certificats OIML était efficace et en expansion, mais si le MAA était adopté sans le consensus nécessaire alors il grèverait le succès du Système de Certificats. Il était d'avis que trop de discussions avaient été tenues par correspondance et pas assez au cours de réunions, et a recommandé d'organiser une autre réunion avant de conclure ce Projet.

M. Ehrlich a pris note des inquiétudes formulées par M. Johansen, mais a considéré qu'à ce point, il serait plus utile d'obtenir l'opinion et les commentaires de tous les Membres du CIML, et pas seulement ceux des Membres du TC 3 /SC 5.

M. Kochsiek a fait remarquer que l'Allemagne avait voté "non" afin de limiter le MAA aux participants qui avaient appliqué les Recommandations OIML dans leurs pays. C'était la responsabilité principale de l'OIML. Les exigences nationales étaient seulement acceptables dans ce cadre si elles étaient équivalentes aux Recommandations OIML, et le MAA devrait soutenir l'objectif d'harmonisation, ce qui signifiait que les essais supplémentaires devraient être évités.

M. Ehrlich a répondu que le problème principal venait du fait qu'il n'était pas possible d'exiger que chaque pays adopte simplement les exigences OIML en vue de participer au MAA, car il était improbable que cela se produise en raison, par exemple, des évolutions technologiques. Cependant, il convenait que ce problème sur les exigences supplémentaires soit reformulé afin d'éviter des exigences déviant substantiellement de celles incluses dans les Recommandations OIML concernées.

M. Tanaka a dit qu'il était d'accord avec l'Allemagne sur le fait que le MAA devrait préserver la cohérence des réglementations nationales des pays participants, avec les Recommandations OIML. Cependant, les tables actuelles annexées au Projet n'étaient pas adaptées à la loi nationale japonaise. M. Tanaka a recommandé d'effectuer une autre enquête parmi les Membres du CIML pour savoir s'il y avait d'autres projets pour s'occuper de ce problème, ou concernant l'emploi d'auto-déclarations.

M. Lagauterie a expliqué les raisons du vote négatif de la France. La première raison était que les pays qui n'appliquaient pas les Recommandations OIML ne devraient pas être acceptés. Par contre, il pourrait être acceptable de tenir compte de spécificités nationales (par exemple, conditions climatiques). La deuxième raison était l'ambiguïté de l'étendue du MAA: il semblait être applicable aux résultats d'essai uniquement (couvert par ISO 17025), mais beaucoup d'articles dans ce Projet faisaient référence aux Autorités de Délivrance des certificats et au Guide ISO 65, lequel était destiné aux organismes de certification.

M. Ehrlich a répondu que le MAA devrait permettre une certaine flexibilité: les rapports d'essai de l'OIML étaient rendus disponibles par les Autorités de Délivrance et pouvaient émaner de plusieurs laboratoires d'essai placés sous l'autorité/la surveillance de l'Autorité de Délivrance.

M. Vaucher a donné les raisons du vote négatif de la Suisse. Premièrement, l'étendue d'application causait certains malentendus. Ce MAA devrait être un pas en avant pour promouvoir le Système de Certificats OIML, mais la Suisse ne serait pas satisfaite si le domaine de l'acceptation mutuelle était trop strictement limité. Il y avait aussi un risque de créer plus de bureaucratie en demandant l'accréditation ou l'évaluation par les pairs pour chaque catégorie d'instruments. L'autorité de délivrance avait la responsabilité d'évaluer la compétence des laboratoires d'essai ou de les faire évaluer par des organismes d'accréditation. Il serait donc sensé de limiter les exigences pour ce qui est de la compétence des Autorités de Délivrance à leurs domaines de responsabilités. Le deuxième point concernait la façon dont la confiance devrait être établie. Il était nécessaire de définir l'évaluation par les pairs plus précisément, car à part l'accréditation, les autres manières d'établir la confiance n'étaient pas décrites. Mais le coût pour l'établissement de la confiance devait rester raisonnable afin de ne pas limiter la participation à celle des grandes organisations.

M. Faber a noté les interventions ci-dessus, et a fait deux propositions. La première était de décider que comme ce MAA était appelé à avoir des conséquences de grande portée pour la vie de l'OIML et sur les activités de métrologie légale dans les divers pays, il ne pourrait pas être considéré comme un Document International informatif quelconque et qu'il était donc nécessaire de l'adopter par une décision du Comité avec une majorité de quatre-cinquième. La deuxième proposition était que le Secrétariat du TC 3/SC 5, en considérant les commentaires reçus auparavant et la discussion tenue pendant la présente Réunion du CIML, pourrait développer une version de plus, incluant toute clarification nécessaire, et organise un atelier avec chacun des Membres du CIML intéressés pour discuter de cette version améliorée en vue d'obtenir le meilleur consensus possible sur le MAA. Des discussions bilatérales avec certains Etats Membres devraient aussi être envisagées pour progresser vers une meilleure acceptation du MAA. La version soumise au CIML à sa 38^{ème} Réunion serait élaborée sur la base de cet atelier et de ces discussions bilatérales.

M. Chappell a ajouté que pour ce programme volontaire particulier, l'opinion de tous les Membres devrait être recherchée. Si le programme était efficace, on pourrait s'attendre à ce que les Etats Membres en tirent les bénéfices. La proposition d'un atelier serait bienvenue si après consultation du CIML, aucune approbation possible de ce programme n'apparaissait.

M. Farragher a soutenu la proposition de consulter tous les Membres du CIML sur le Projet, mais sans être trop rigide.

En conclusion, M. Ehrlich et le BIML ont été chargés par le Président de faire avancer ce dossier suivant les principes arrêtés ci-dessus, en vue de l'adoption possible du MAA en 2003.

10.2 Documents Horizontaux

M. Magaña a rappelé qu'à la dernière Réunion du CIML, il avait été décidé d'élaborer un document de politique générale sur les documents horizontaux. Un premier projet avait été établi et discuté au Conseil de la Présidence. Ce document considérait et essayait de distinguer plusieurs sortes de documents. Certaines publications OIML, telles que le D 11, n'étaient pas simplement à caractère informatif mais servaient aussi de base pour la plupart des Recommandations Internationales OIML. Cela serait aussi le cas des documents sur les logiciels. Un certain nombre de commentaires qui ont été exprimés par les Membres du Conseil de la Présidence sur ce premier document, seraient reconsidérés par le Bureau en vue de leur présentation au Conseil de la Présidence à sa réunion en février 2003, sous forme d'un projet amélioré qui pourrait ensuite être soumis aux Membres du CIML en vue de son approbation à la prochaine Réunion du CIML. Ce document redéfinirait les différents types de publications OIML afin de clarifier leur emploi et leur mode d'approbation.

10.3 Rapport sur l'étude *Les Bénéfices apportés par la Métrologie Légale dans l'Economie et la Société*

M. Birch a donné un rapport détaillé sur son Etude *Les Bénéfices apportés par la Métrologie Légale dans l'Economie et la Société* qui avait été demandée par le Conseil de la Présidence. Son travail avait consisté à répertorier les études précédentes effectuées les années passées, et à les examiner avec l'objectif de tirer les leçons des travaux déjà accomplis, et sur cette base de trouver de nombreux critères économiques et sociaux qui pourraient être utilisés dans la détermination de l'affectation des ressources, pour fournir une analyse rudimentaire des coûts et bénéfices pour la métrologie.

M. Birch avait commencé en contactant les Membres de l'OIML et en leur demandant de fournir les études et les rapports existant sur ce sujet et en donnant tous les commentaires qu'ils avaient à faire, bien que malencontreusement très peu de contributions aient été reçues en temps utile. M. Birch avait ensuite été chercher dans la littérature disponible sur ce sujet et compilé une bibliographie des études économiques faites dans le domaine de la métrologie et de la normalisation. Cette bibliographie comprenait près de 138 articles représentant quelques 10 000 pages de texte. La plupart des études traitaient essentiellement de la métrologie générale plutôt que de la métrologie légale, mais n'en n'étaient pas moins très pertinentes.

En termes de bénéfices apportés par la métrologie légale dans l'économie, certains bénéfices évidents devaient être rappelés: la protection du consommateur, le contrôle efficace des stocks, le contrôle de la fraude, la résolution des litiges dans les prix des transactions, le bénéfice national total pour les exportations de matière première, la recouvrement complet des taxes et impôts gouvernementaux, et le soutien du commerce mondial des instruments de mesure.

La métrologie de contrôle comportait certains bénéfices bien distincts:

- Conformité accrue avec les réglementations (la législation devrait fournir une base solide évidente pour les mesurages); et
- Le rapport amélioré coûts-bénéfices (les solutions de la métrologie légale peuvent être de loin supérieures aux solutions alternatives dans un contexte politique).

Les bénéfices de la métrologie légale pour la société consistaient en un soutien de la société civile (réduction des litiges), réduction des morts et blessures, et un environnement naturel préservé.

Davantage de démarches devraient être entreprises pour évaluer ces bénéfices. Sept groupes d'études avaient été effectuées sur les impacts économiques des mesurages. Des études effectuées par le NBS (USA) entre 1965 et 1985 évaluaient les activités liées aux mesurages à 3,5 % du PNB

des sociétés industrielles modernes. L'étude Poulson (1977) avait conclu qu'une véritable analyse des coûts et des bénéfices du système global des mesurages n'était simplement pas possible. En termes de valeur ajoutée, l'étude de Don Vito (1985), qui trouvait le chiffre de 3,5 %, était critiquée par certains experts.

Les études effectuées par Mesures Canada dans les années 80 étaient intéressantes du point de vue de la métrologie légale: la valeur des biens échangés en utilisant des instruments légalement contrôlés était d'abord calculée, puis l'effet de mesures insuffisantes et d'autres excessives avec ces instruments était établi lors de la revérification. En prenant la différence entre ces deux valeurs relevées pour tous les instruments vérifiés, il apparaissait que chaque contrôleur pourrait éviter une perte d'environ \$2 millions due à des mesurages hors normes. Cette économie couvrirait le coût de vérification dans une proportion de 11 à 1. 65 % des mesurages hors normes étaient des mesurages insuffisants, 35 % étaient des mesurages excessifs et la valeur totale des mesurages réalisés à l'aide de ces instruments était de 40 % du PNB du Canada.

Le NIST avait examiné des études sectorielles telle que les besoins en mesurages dans un marché public déréglementé.

M. Birch a dit que trois études récentes devraient aussi être mentionnées:

- L'étude du KPMG sur le "Institute for National Measurement Standards au Canada" basée sur l'évaluation des besoins provenant de l'application de la certification ISO 9000 et d'activités d'accréditation de laboratoires, bien que sa méthodologie ne soit probablement pas applicable à la métrologie légale.
- Le KPMG a aussi conduit une étude pour le CIPM sur l'Arrangement de Reconnaissance Mutuelle, et les économies qui pourraient en être attendues. Il fut demandé aux Membres de comparer les coûts de maintien des accords bilatéraux avec d'autres pays à ceux probables du maintien d'un accord multilatéral. La conclusion était une moyenne estimée d'une économie de \$2 millions par pays, bien que cette évaluation était probablement surestimée. Une autre approche avait été de considérer le marché global entre les pays de la Convention du Mètre, qui était de \$4 000 milliards. Si le MRA devait avoir un impact de seulement 0,1 % de ce marché, cela représenterait une économie de \$4 milliards par an.
- Une série d'études ont été effectuées pour le Projet Européen de Mesurage. Ces études évaluaient l'impact de la métrologie à travers le nombre de brevets traitant de métrologie ou de mesurage, bien que ce critère ne semblait pas approprié.

M. Birch a indiqué qu'il attendait les remarques des États Membres et Membres Correspondants de l'OIML sur ce rapport provisoire, notamment pour savoir à quelles questions particulières il faudrait répondre, quel type d'analyse économique ils croyaient nécessaire de suivre pour expliquer les enjeux de la métrologie légale à leur gouvernement, et quels domaines avaient particulièrement besoin d'être soutenus.

Le rapport sur le progrès réalisé soumis au BIML comportait la bibliographie et un résumé des documents, soulignant les éléments clé de ces documents particuliers. Ce rapport sur le progrès réalisé sera rendu disponible à tous les États Membres et Membres Correspondants.

M. Faber a insisté sur l'importance de ce travail pour chaque Membre ainsi que pour l'OIML lui-même et a mentionné que ce rapport serait l'un des documents fondamentaux à partir desquels l'Organisation conduirait sa réflexion pour l'avenir.

10.4 Examen préliminaire sur les résultats du Séminaire *Que Sera la Métrologie Légale en 2020 ?*

M. Faber a exprimé son impression que ce Séminaire avait été une "expérience" couronnée de succès, et avait été très positive. Un grand nombre d'idées différentes avaient été avancées couvrant beaucoup d'aspects de la métrologie légale. Il faudrait considérer la possibilité de tenir un

tel Séminaire non pas nécessairement tous les ans, mais une fois tous les trois ou cinq ans, pour voir comment les divers thèmes évoluaient.

Au bout des deux jours, Bernard Athané avait tiré un certain nombre de conclusions, mais il n'avait pas été possible d'aller plus loin lors de l'événement, car un bon travail exigeait le temps adéquat pour l'analyse; pour cela, il a été décidé que le Bureau compilerait un bref résumé des résultats, puis les compte-rendus seraient publiés et distribués - cela permettrait une plus grande réflexion pour en tirer toutes les conclusions possibles.

M. Ehrlich a considéré que ce Séminaire avait été très efficace, beaucoup d'idées ayant été avancées à cette occasion, et il était très intéressant de voir que la plupart des présentations allaient dans le même sens. L'OIML pourrait maintenant s'appuyer dessus pour façonner l'avenir.

M. Carstens a proposé d'envoyer un formulaire d'évaluation à tous les participants, afin d'obtenir quelques réactions.

M. Vaucher a soutenu l'idée de répéter un tel Séminaire en temps utile, mais en se concentrant sur des problèmes spécifiques et en invitant quelques orateurs chargés du discours-programme pour introduire des points spécifiques.

11 Rapport sur le Conseil de Développement - Voir compte rendu séparé

11.1 Présentation des programmes de la Banque Mondiale

M. Magaña a rapporté que malencontreusement M. Wilson de la Banque Mondiale, qui avait l'intention de venir à cette réunion, avait dû annuler à la dernière minute. Il a dit que le BIML poursuivrait ses contacts avec la Banque Mondiale et s'assurerait que toute information pouvant être d'intérêt pour les Membres du CIML concernant les activités de la Banque Mondiale seraient diffusées, peut-être par le Bulletin OIML et/ou le site Internet.

Mme. Annabi a demandé s'il serait possible d'organiser une visite à la Banque Mondiale, comme cela avait été envisagé auparavant, puisque la Banque Mondiale n'avait pas pu être représentée à cette réunion. Cela permettrait à l'OIML et à son Conseil de Développement d'être présentés, ainsi que les possibilités pour des développements futurs. M. Magaña a répondu qu'il avait l'intention de discuter de cela au point 12 de l'ordre du jour. La tenue d'un séminaire de sensibilisation avait été proposé à la Banque Mondiale, mais il avait été décidé entre-temps de tenir ce séminaire conjointement avec d'autres organisations internationales travaillant dans des domaines connexes à celui de l'OIML (comme le BIPM, ILAC, ISO, CEI). Cela permettrait de donner un plus grand impact à cette action.

11.2 Activités du Conseil de Développement, plan d'action et évolutions possibles de ses structures

M. Faber a rapporté que suite à la dernière Réunion du Conseil de Développement à Moscou, il avait décidé de créer un petit "Groupe de Travail" pour les questions liées aux pays en développement, avec une mission double: accélérer le travail et le rendre plus transparent, et deuxièmement examiner la structure du Conseil de Développement et faire des propositions pour le restructurer lors de la Conférence en 2004. Il a ensuite demandé à Mme. Annabi de présenter un rapport sur la Réunion du Conseil de Développement qui avait eu lieu le 1^{er} Octobre 2002.

Elle a rapporté que les membres du Groupe de Travail mentionné par M. Faber avait été choisis pour leur expérience en matière d'aide aux pays en développement ainsi que d'après leur répartition géographique. Elle a également fait état du travail difficile incombant aux groupes de travail actuels du Conseil de Développement, qui continueraient opérer en étroite coopération avec le Groupe de Travail.

M. Dunmill a ensuite rapporté que les recommandations résultant de la première réunion du Groupe de Travail avaient été approuvées par le Conseil de Développement, qui à son tour demandait au CIML d'approuver ces recommandations:

- Le BIML doit élaborer les propositions du Groupe de Travail dans le cadre d'un plan d'action contenant des actions concrètes dans certains délais, pour l'année prochaine;
- Le BIML devra faire des propositions pour des changements à la structure actuelle du Conseil de Développement. Ceux-ci seraient considérés à la prochaine réunion du Groupe de Travail, et toute décision concernant la structure pourrait alors être prise à la prochaine Conférence en 2004; et
- Afin de traiter efficacement ces propositions, le Groupe de Travail propose de se réunir à nouveau dans un délai d'environ six mois.

M. Johnston a indiqué qu'il comprenait la nécessité des décisions concernant les changements de la structure du Conseil de Développement à faire par la Conférence en 2004, mais il estimait que c'était un délai plutôt long, et a demandé s'il y avait d'autres moyens pour engager des actions beaucoup plus rapidement. M. Magaña a répondu qu'il n'y avait pas besoin d'attendre jusqu'à la Conférence pour procéder à des actions réelles. Le Groupe de Travail avait commencé à discuter des actions qui pouvaient être mises en place, et il était prévu qu'il propose des éléments pour la mise à jour du Plan d'Action de l'OIML à la réunion du Conseil de la Présidence en février 2003. Il y aurait donc des points à discuter et faisant l'objet de rapports à la prochaine Réunion du CIML en novembre 2003.

M. Boudissa a remercié le Président pour son invitation à devenir membre de ce Groupe de Travail, à la réunion duquel il n'avait malencontreusement pas été en mesure d'assister à cette occasion en raison d'autres engagements. Il a confirmé sa volonté de s'impliquer dans le travail du Groupe et promis qu'il contribuerait activement à l'avenir.

M. Ngatia, tout en reconnaissant que l'OIML entreprenait actuellement un certain travail en ayant en vue les intérêts des pays en développement, a exprimé son souci sur la longue période proposée pour les actions par le Groupe de Travail. M. Dunmill a répondu qu'il était peut-être trompeur de se référer à la date de la Conférence de 2004. Il a précisé que bien que toute décision finale concernant la structure du Conseil de développement pourrait seulement être prise par la Conférence en 2004, cela ne voulait pas dire qu'il n'y aurait pas d'actions entreprises par le Groupe de Travail avant. Autant d'actions que possible seraient incluses dans le Plan d'Action de l'OIML pour l'année prochaine. Il a expliqué qu'il avait été demandé aux représentants assistant à la réunion du Groupe de Travail d'apporter des propositions pour des actions à court terme. Celles-ci avaient été discutées et il était prévu, par exemple, de tenir des séminaires dans certaines parties du monde en 2003. M. Faber a confirmé cela, disant qu'aussi loin qu'il était concerné, l'établissement et la mise en œuvre du Plan d'Action étaient plus importants que la structure du Conseil de Développement et il s'assurerait que le travail progressait aussi vite que possible.

Mme. Annabi a rappelé que bien que le Groupe de Travail soit de taille réduite afin de travailler plus efficacement, il était toujours ouvert aux propositions de tout pays pour des actions.

M. Yankine a demandé si des contacts avec des organisations ou des Etats individuels étaient planifiés, afin d'augmenter la sensibilisation à la métrologie et d'aider à déterminer les besoins des pays en développement. M. Magaña a répondu que le Groupe de Travail avait identifié l'importance pour les pays en développement de la présentation de la métrologie à diverses organisations d'aide au développement et la nécessité pour l'OIML de travailler en étroite coopération avec les RLMO. Ces idées seraient prises en compte dans le Plan d'Action. Il a rappelé aux délégués que ce n'était pas le Groupe de Travail lui-même qui établirait ces contacts, puisqu'il avait seulement pour tâche de considérer et de recommander des actions. Les contacts seraient donc pris par les personnes ayant un statut officiel au sein de l'OIML (le BIML, le Président du Conseil de Développement, le Président de l'OIML ou les Vice-présidents). Le Groupe de Travail pourrait, bien sûr, inviter n'importe laquelle de ces organisations à ses réunions, si cela était jugé approprié.

M. Pulham a dit qu'il y a quelque temps, le BIML avait établi une liste d'experts qui pouvait être utilisée dans le cadre des projets de développement, et qu'il était peut-être bon de mettre à jour cette liste. M. Magaña a ajouté que cette liste d'experts recommandée par les Membres du CIML était disponible sur les pages du Conseil de Développement du site Internet de l'OIML, où il y avait aussi une liste des cours de formation disponibles. Il convenait que ces listes n'étaient plus à jour, mais a indiqué que les développements du site Internet de l'OIML permettraient aux Membres du CIML dans un avenir pas trop lointain de mettre directement à jour les informations qu'ils avaient fournies et d'ajouter de nouveaux cours de formation et experts.

M. Magaña a conclu ce point de l'ordre du jour en rapportant que Mme. Annabi avait été réélue comme Présidente du Conseil de Développement pour la période 2002-2004. M. Faber a félicité Mme. Annabi pour sa réélection, en disant qu'il constatait, d'après les rapports qui venaient d'être faits, que le CIML avait des exigences élevées pour l'efficacité du Conseil de Développement, ce qui soulignait l'importance du rôle de la Présidente du Conseil.

12 Liaisons avec les Institutions Régionales et Internationales

12.1 Organisations Régionales de Métrologie Légale (LRMO)

M. Magaña a présenté l'état du travail sur les relations avec les RLMO. A la dernière Réunion du Comité, il avait été demandé au Bureau de mettre au point un document de politique générale sur ce sujet et il en était résulté un premier projet qui avait été examiné par le Conseil de la Présidence. Plusieurs commentaires et amendements avaient été pris en compte et un second projet serait présenté au Conseil de la Présidence à sa réunion en février 2003, en vue de le distribuer aux Membres du CIML pour approbation à la 38^{ème} Réunion du CIML en 2003. Les RLMO seraient aussi formellement consultées sur ce document de politique générale.

12.2 Autres institutions (Convention du Mètre, ILAC, ISO, OMC, etc.)

M. Faber a informé le CIML de la coopération en cours avec la Convention du Mètre et ILAC. La réunion annuelle avec ces deux organisations avait été tenue le 27 février 2002 au BIPM et la délégation de l'OIML était composée de M. Faber, M. Kochsiek, M. Issaev, M. Ehrlich et M. Magaña. Les Représentants d'ILAC étaient M. Peet et M. Squirrel, et ceux de la Convention du Mètre, M. Kovalevsky, M. Moscati, M. Van Koughnett, M. Kaarls, M. Quinn et M. Wallard.

M. Faber a présenté le rapport de cette réunion, qui est reproduit en Annexe au présent compte-rendu. Il a souligné le fait que la participation dans les groupes de travail communs était essentielle, mais que ce faisant, cela ne devait pas aboutir à des retards inacceptables dans les programmes de travail de l'OIML.

Concernant les relations avec l'OMC, M. Magaña a rapporté que le Bureau avait le statut d'observateur dans le Comité TBT, et avait donc de fréquents contacts avec cette Organisation. Comme Mme. Liu l'a expliqué dans sa présentation, l'OMC prévoyait d'aider l'OIML dans ses actions en faveur des pays en développement, et en particulier deux séminaires Régionaux sur l'accroissement de la participation des pays en développement dans le travail de l'OIML pourraient être organisés en 2003.

M. Dunmill a fait un rapport sur ISO DEVCO. Pour les deux dernières années, il n'avait pas été possible d'être représenté directement aux réunions de ISO DEVCO, car les dates coïncidaient avec les Réunions du CIML. Le Bureau avait eu plusieurs contacts avec ISO DEVCO, et il apparaissait que ce dernier avait un problème similaire à celui de l'OIML dans la mesure où ils étaient actuellement en train de réexaminer la façon dont ils menaient le travail lié aux pays en développement.

M. Magaña a rapporté que conformément aux décisions de la 36^{ème} Réunion du CIML à Moscou, le Bureau avait établi un premier projet de document de politique générale sur les relations de l'OIML avec d'autres organisations. Ce premier projet avait été examiné par le Conseil de la Présidence en février 2002 et un certain nombre de modifications faites ont abouti à un second projet de document de politique générale, qui serait soumis au Conseil de la Présidence en février 2003 en vue de son approbation par le CIML à sa 38^{ème} Réunion en 2003.

M. Kildal a demandé si le compte-rendu de la réunion OIML/BIPM/ILAC était disponible, ce à quoi M. Magaña a répondu qu'il serait distribué (voir annexe au compte-rendu actuel).

12.3 Information sur les développements en métrologie légale dans les Régions

M. Singyangwe a présenté les activités au Botswana. Il y avait eu un atelier sous les auspices de la Coopération Technique Allemande, auquel avaient assisté des représentants des structures de SADC SQAM. Cet atelier révisait le soutien du PTB aux structures SADC SQAM. Les représentants de SADCSTAN, SADCMET, SADCA et SADCMEEL ont demandé de nouvelles ressources supplémentaires de financement pour les quatre prochaines années, et le Secrétariat du SADC aura une entrevue avec le Ministère Allemand de la Coopération Technique pour l'examen de cette requête.

WELMEC

M. Freistetter, Président de WELMEC, a fait un rapport sur les activités de WELMEC. Jusqu'à 2001, WELMEC développait des Guides de mise en oeuvre de la Directive Européenne sur les instruments de pesage à fonctionnement non automatique, et avait établi une base de données des certificats Européens d'approbation de type de NAWI. Un accord WELMEC d'approbation de type avait été signé pour des catégories d'instruments qui n'étaient pas encore harmonisées par une Directive Européenne. Cet accord d'approbation de type était basé sur le Système de Certificats OIML: quand un certificat OIML et une approbation de type nationale étaient émis pour un instrument, les autres membres WELMEC devaient délivrer une approbation de type nationale sans répéter les essais et examens inclus dans le rapport d'essai OIML.

Pendant l'année passée, WELMEC WG 8, présidé par Gérard Lagauterie, avait effectué beaucoup de travail lié à la Directive sur les Instruments de Mesure (MID) en préparation afin de développer des exigences techniques en ligne avec les Recommandations OIML. Les guides ont été amendés, surtout pour les logiciels en métrologie, les instruments de pesage et les préemballages. WELMEC abordait aussi des problèmes stratégiques, des changements organisationnels, des tâches et objectifs futurs. De plus amples informations sont disponibles dans l'édition d'octobre 2002 du Bulletin OIML et sur le site Internet de WELMEC (www.welmec.org).

Il a expliqué que la MID était un document très complexe comportant plus de 100 pages de réglementations. Les idées principales étaient les suivantes. Le document officiellement disponible était un projet de Directive, vieux de deux ans déjà et qui avait depuis évolué. Une décision devrait être prise en 2003, et après une période de transition de deux ans, la MID pourrait entrer en vigueur d'ici 2005 ou 2006. Dix catégories différentes étaient mentionnées dans la MID: les compteurs d'eau, les compteurs à gaz, les compteurs d'électricité, les compteurs thermiques, les systèmes de mesurage pour liquides autres que l'eau, les instruments de pesage à fonctionnement automatique, les taximètres, les mesures matérialisées, les instruments de mesure de la longueur et les analyseurs de gaz d'échappement; les autres catégories n'étaient pas couvertes par la MID.

L'objectif de la MID est d'harmoniser le placement sur le marché et la mise en oeuvre de ces instruments. Après l'entrée en vigueur de la MID, viendra l'application des lois nationales. La MID était optionnelle: chaque Etat Membre pourrait décider si chaque catégorie serait soumise ou non au contrôle légal. S'il était décidé de soumettre une catégorie au contrôle légal, ce contrôle

(jusqu'à la mise en service) devrait être conforme à la Directive. Les exigences étaient réparties en deux types: les exigences essentielles applicables à toutes les catégories d'instruments couvertes par la Directive, et les exigences spécifiques à l'instrument pour chaque catégorie.

Les procédures d'évaluation de conformité étaient aussi décrites dans la Directive, et il était possible pour des fabricants de prouver la conformité de deux manières différentes: soit par référence aux normes harmonisées élaborées par des organismes de normalisation Européens sur mandat de la Commission Européenne, soit par référence aux Recommandations OIML, la décision revenant à un Comité des Instruments de Mesure créé en application de la Directive. L'OIML n'avait pas de tâches spécifiques dans le cadre de ce projet, mais ses Recommandations étaient reconnues tant qu'elles remplissaient les critères. Les deux problèmes majeurs pour les systèmes de métrologie légale, qui résultaient de la MID, étaient la qualité au niveau des fabricants, et la surveillance du marché dans les Etats Membres. Cela aboutissait à un glissement de la vérification vers la surveillance.

M. Vinet a demandé une clarification concernant la façon dont serait prise la décision relative au choix entre les normes CEN/CENELEC et les Recommandations OIML comme références. M. Freistetter a expliqué qu'il était prévu que le Comité des Instruments de Mesure créé en application de la Directive et composé d'experts des Etats Membres de l'Union Européenne, devrait évaluer les deux sortes de documents pour s'assurer de leur conformité avec les exigences essentielles de la Directive.

Le Délégué du Vietnam a demandé des informations à propos des Directives Européennes sur les préemballages. Existait-il des Directives avec une nouvelle approche?

M. Freistetter a répondu qu'il y avait un programme appelé "SLIM", dont fait partie la réglementation Européenne sur les préemballages qui a été remplacée par une nouvelle Directive. Les informations pouvaient être demandées au président de WELMEC WG 6, dont l'adresse est disponible sur le site Internet de WELMEC.

M. Issaev a demandé une clarification sur ce que signifiait "le glissement de la vérification vers la surveillance". M. Freistetter a expliqué que les Directives à nouvelle approche étaient fondamentalement basées sur la déclaration de conformité par le fabricant et sur la responsabilité du fabricant. La vérification systématique des instruments par les autorités légales ouvrait la voie à un contrôle à posteriori exercé par la surveillance des obligations du fabricant, la surveillance des organismes notifiés et la "surveillance de marché" des produits.

Répondant à une question de M. Pakay sur la MID, M. Freistetter a donné l'exemple des compteurs d'eau. Il a expliqué que cette catégorie d'instruments était soumise au contrôle légal dans certains pays européens mais pas dans tous. Et la décision de soumettre les compteurs d'eau au contrôle légal dans un pays dépendait des priorités qui étaient adoptées dans ce pays. Par conséquent, la MID n'était pas destinée à forcer tous les pays à soumettre les compteurs d'eau au contrôle légal, et cette décision était d'ordre national. Mais quand un pays décidait de les y soumettre, les exigences devaient être celles de la MID.

M. Tanaka a demandé si la MID ne pourrait pas donner lieu à différentes interprétations des exigences techniques parmi les pays de l'Union Européenne. M. Freistetter a répondu qu'une des tâches essentielles de WELMEC avait été de résoudre les problèmes d'interprétation et de parvenir à une meilleure compréhension commune des exigences et procédures essentielles.

Mme. Bennett a demandé si le Comité des Instruments de Mesure examinerait les rapports d'essai OIML des organismes notifiés dans l'Union Européenne ou dans WELMEC, ou s'il considérerait les rapports d'essai des pays tiers. M. Freistetter a répondu que le Comité ne s'occuperait pas des rapports d'essai, mais seulement des Recommandations OIML afin de décider quelles Recommandations contenaient des exigences pouvant être considérées comme donnant une présomption de conformité à tout ou partie des exigences que la MID assignait à une catégorie d'instruments.

APLMF

M. Ooiwa, Président de APLMF, a fait un rapport sur les activités de APLMF. Il a indiqué que l'APLMF comptait 26 Membres dont 19 Membres actifs et 7 Membres correspondants, tous dans la structure de l'APEC. Les développements récents sont détaillés ci-après.

Huit réunions des groupes de travail de APLMF avaient été organisées en novembre 2001 à Auckland, Nouvelle-Zélande, avec un total de 76 délégués et observateurs issus de 19 entités économiques de APLMF. Le Secrétariat avait été repris par le Japon, ainsi que la nouvelle Présidence.

L'APLMF était en particulier en train de développer un projet important sur des compteurs d'humidité du riz. Les première et seconde phases de ce projet étaient financées par l'APEC. La première phase avait eu lieu en octobre 2001 au Japon avec la participation de sept entités économiques et la seconde du 19 au 30 août 2002 en Thaïlande, avec 26 participants de 9 entités économiques. La prochaine phase sera concrétisée par les résultats d'un sondage et d'une formation, et conduira à une proposition de révision de la Recommandation OIML sur la teneur en eau dans le grain, de façon à insérer un article réglementaire couvrant les compteurs d'humidité dans le riz.

En particulier, les activités sur la formation avaient inclus un cours destiné aux formateurs sur NAWI à Hanoi, Vietnam en avril 2002, avec 22 participants de quatre entités économiques de APLMF. Cela avait été financé par le Gouvernement australien.

Le symposium sur la traçabilité en métrologie légale était un autre projet APLMF. Une proposition pour le financement de ce projet avait été présentée à l'APEC et acceptée lors de son dernier comité de gestion de budget. Ce symposium serait tenu en octobre 2003 à Kyoto conjointement avec la prochaine Réunion APLMF. De plus amples informations sont disponibles sur le site Internet d'APLMF (www.aplmf.org).

SADCMEL

M. Carstens a fait un rapport sur les activités de SADCMEL d'octobre 2001 à octobre 2002. SADCMEL était actuellement présidé par M. Zulu (Zambie) et le Secrétariat était tenu par l'Afrique du Sud. Les comités techniques suivants ont été créés:

- TC1 Vente de marchandises, présidé par l'Afrique du Sud,
- TC2 Instruments, présidé par la Zambie,
- TC3 Règles de procédures, présidé par la Zambie, et
- TC4 Formation, présidé par le Botswana.

Les réunions suivantes ont été tenues, avec les réunions de TC:

- Pretoria, Afrique du Sud, en novembre 2001, et
- Mahé, Seychelles, en avril 2002.

TC1: Un document SADCMEL traitant des exigences harmonisées pour les préemballages avait été distribué à l'industrie pour commentaires. Ces commentaires seraient discutés à la prochaine réunion en novembre.

TC2: Le Comité discuterait le document sur les exigences des balances à fléau. Ce document serait distribué à l'industrie pour commentaires.

TC4: Un document sur les exigences de formation en métrologie légale pour la Région serait bientôt terminé. Une fois approuvé par les Membres, un cours destiné aux formateurs se-

rait élaboré. Un atelier sur l'organisation de la législation en métrologie légale avait été présenté par M. Birch à Pretoria, et avait réuni tous les Pays Membres.

Il a expliqué que SADC MEL participait au développement d'une structure technique de réglementation pour la Région, au sein de SQAM.

EMLMF

M. Lagauterie a informé le CIML sur les développements au sein de EMLMF, en disant qu'une réunion avait été tenue le samedi 28 septembre au cours de laquelle le statut de EMLMF avait changé pour devenir officiellement une RMLO au lieu d'un simple projet, le protocole d'Entente ayant été signé par dix pays. Pendant cette réunion M. Lagauterie a été élu comme président pour une année.

Le premier résultat du travail de EMLMF concernait les propositions de formation. Des propositions avaient été reçues du PTB et de quatre autres organismes: DAM (Allemagne), METAS (Suisse), LNE (France) et AFNOR (France). Le financement devait encore être trouvé pour ces quatre propositions, mais le traitement de cette question serait probablement facilité par la création du MoU officiel.

13 Election du Président du CIML, 2003

M. Faber a donné une information concernant l'élection du Président du CIML qui aurait lieu à Kyoto en novembre 2003. Il était désireux de fournir cette information le plus tôt possible car c'était un événement clé dans la vie de l'Organisation, et aussi par le fait que plusieurs nouveaux Membres du CIML étaient présents et que la procédure serait ainsi claire et transparente pour tout le monde.

La dernière élection avait eu lieu à Londres en 2000; M. Faber avait été réélu pour un deuxième mandat, mais il avait alors exprimé son souhait de limiter son mandat à trois années. Par conséquent, une nouvelle élection aurait lieu en 2003.

Initialement, le délai pour la soumission des candidatures était fixé à la fin août 2002. Actuellement, seulement un candidat s'était manifesté: M. Charles Ehrlich (USA).

M. Faber a poursuivi en disant qu'il était essentiel que le futur Président du CIML soit une personnalité expérimentée, connue et qui ait déjà été Membre du CIML un certain temps. Le nouveau Président devrait aussi être préparé à remplir ses devoirs pour un mandat complet de six ans. M. Ehrlich semblait satisfaire à tous ces critères.

Mais contrairement à l'élection d'un nouveau Directeur du BIML, il estimait qu'il était plus approprié que plusieurs candidats à la fonction de Président participent à l'élection de façon que les Membres du CIML aient la possibilité d'écouter la présentation de chaque candidat immédiatement avant l'élection afin d'obtenir un aperçu de la future stratégie proposée pour l'Organisation.

Après avoir discuté cette question avec le Conseil de la Présidence, M. Faber a conclu qu'il n'était pas clair pour tous les Membres que le 31 août 2002 constituait la date limite pour déposer les candidatures. Il a donc proposé que le délai soit prolongé au 31 janvier 2003, et a rappelé aux Délégués que le scrutin soit à bulletins secrets - même s'il n'y avait encore pour l'instant qu'un candidat. En outre, et comme pour toutes les décisions rendues par le Comité, la règle de la majorité des 4/5 (80 %) des votes s'appliquerait comme stipulé explicitement dans la Convention (la seule exception à cette règle des 4/5 étant l'approbation et l'adoption de Documents Internationaux, pour lesquels une majorité simple était nécessaire car ce type de publication consistait effectivement en un simple transfert d'information).

M. Faber a poursuivi en expliquant que les deux Vice-présidents M. Kochsiek et M. Issaev étaient tous deux proches de la retraite et n'avaient donc pas l'intention de postuler pour la Présidence. Pour autant que M. Faber lui-même était concerné, la raison pour laquelle il avait précisé qu'il était seulement prêt à continuer comme Président du CIML pendant trois ans jusqu'à aujourd'hui donc, était qu'il avait voulu voir plus clair dans plusieurs projets en cours au sein de l'OIML; c'était maintenant chose faite et il était temps pour lui de partir pour que le CIML procède à la nomination d'un nouveau Président. Il continuerait seulement dans une situation d'"urgence" absolue.

Aucune question n'a été posée sur ce point et la nouvelle date limite du 31 janvier 2003 a été approuvée par le Comité.

14 Réunions futures

14.1 38^{ème} Réunion du CIML (2003)

M. Faber a rappelé aux Délégués qu'une décision provisoire avait été prise à Moscou pour tenir la 38^{ème} Réunion du CIML à Kyoto, Japon. M. Tanaka a alors fait une présentation illustrée sur les programmes initiaux qui avaient déjà été faits par le Ministry of Economy, of Trade and Industry (METI) et le National Metrology Institute of Japan (NMIJ) pour accueillir cette Réunion et aussi une réunion APLMF, et a confirmé formellement l'invitation par son pays. Il était particulièrement heureux d'accueillir l'OIML au Japon car 2003 serait le centenaire du NMIJ, et a poursuivi par un bref historique de l'Institut et de la ville de Kyoto, ancienne capitale du Japon située à près de 300 km de Tokyo.

Les dates prévues initialement pour la réunion APLMF étaient les 2-4 Novembre 2003 et la Réunion du CIML se déroulerait les 4-8 Novembre. Le lieu serait le KICH: Kyoto International Conference Hall, situé dans le cadre agréable d'un jardin japonais typique.

Le Comité a unanimement accepté l'invitation du Japon et a chaleureusement remercié M. Tanaka pour sa présentation.

14.2 39^{ème} Réunion du CIML et 12^{ème} Conférence (2004)

M. Faber a expliqué que deux options étaient ouvertes pour 2004: Israël et l'Allemagne. Il a informé le Comité que Israël maintenait son option ouverte, mais sans indiquer une année précise étant donné les actualités qui pourraient avoir pour conséquence d'empêcher d'atteindre le quorum requis. Il était reconnaissant envers la Délégation d'Israël pour sa compréhension et la remerciait encore d'accepter de reporter son invitation. Il a conclu que le choix de l'Allemagne restait donc le seul possible; M. Kochsiek a indiqué que l'Allemagne avait besoin d'un engagement définitif afin d'obtenir le budget nécessaire et de commencer les préparatifs. Il s'était entretenu avec la Délégation Israélienne qui lui a assuré qu'aucun sentiment de "compétition" n'existait et que l'organisation des événements de 2004 par l'Allemagne devait être sereine.

Le Comité a unanimement accepté l'invitation allemande et a remercié M. Kochsiek pour l'invitation.

14.3 40^{ème} Réunion du CIML (2005)

M. Faber a rappelé aux Participants que 2005 était le cinquantième anniversaire de l'OIML, et a proposé de tenir cette réunion spéciale à Paris.

Aucun commentaire n'a été fait; Paris serait donc retenue comme la première option pour 2005 et des pourparlers seraient ouverts avec le Gouvernement Français.

15 Autres questions

- a) Le Comité a décidé de décerner des distinctions honorifiques à trois experts éminents qui ont beaucoup contribué au travail de l'OIML:
 - Dr. Dieter Buer (Allemagne);
 - Dr. Detlev Mencke (Allemagne); et
 - Dr. Ambler Thompson (USA).
- b) M. Ehrlich a annoncé un forum sur l'étiquetage métrique des préemballages, qui aurait lieu aux USA le 7 novembre 2002; tous les pays étaient invités à participer et de plus amples informations seraient disponibles sur le site Internet de l'OIML.
- c) M. Kochsiek a demandé que le Bureau inclut les actions à prendre résultant des décisions prises à la présente réunion dans le Plan d'Action mis à jour; M. Faber a répondu que cela serait fait.

16 Adoption des décisions

Les décisions telles que reproduites ci-après ont été approuvées par le Comité. Elles ont ultérieurement été publiées en tant que document séparé et distribuées aux Membres du CIML et aux Membres Correspondants courant novembre 2002.

Allocution d'ouverture

Le Comité a pris note de l'allocution d'ouverture de M. Faber, Président du CIML.

Appel des Délégués - Quorum

L'appel des Délégués a été effectué. Il a été constaté que 54 Membres du CIML (sur 58) étaient présents ou représentés et que le quorum statutaire des trois-quarts était ainsi atteint.

Approbation de l'Ordre du Jour

Le Projet d'Ordre du Jour Définitif a été approuvé avec l'ajout d'un point: *Élection du Président du CIML en 2003.*

1 Approbation du compte-rendu de la 36^{ème} Réunion du CIML

Le compte-rendu de la 36^{ème} Réunion du CIML (Moscou, 2001) a été approuvé sans modifications.

2 Mise en application des Décisions et Résolutions de la Onzième Conférence et de la 36^{ème} Réunion du CIML

Le Président du CIML et le Directeur du BIML ont expliqué que toutes les Décisions et Résolutions se rapportaient aux divers points de l'ordre du jour; il n'était donc pas nécessaire de les examiner séparément à ce stade de la réunion.

3 Mise en application du Plan d'Action 1999–2002 + 2003–2004 et son extension finale jusqu'à la fin de 2004

Le Directeur du BIML a examiné les divers points contenus dans le *Plan d'Action* et a fait un compte-rendu sur le progrès réalisé durant l'année passée. Le Comité a pris note du fait que ces points avaient été soit déjà mis en application de façon satisfaisante, soit soumis à étude par le CIML sous les divers points de l'Ordre du Jour en vue de leur mise en application.

4 États Membres et Membres Correspondants

4.1 Nouveaux Membres - Adhésions attendues

Le Comité a pris note d'informations données par son Président et par le Directeur du BIML concernant le nombre actuel de Membres, ainsi que les adhésions attendues. Deux changements dans les adhésions ont été signalés:

- L'Albanie est devenu État Membre (auparavant Membre Correspondant) et le Délégué d'Albanie a exprimé sa satisfaction au nom de son pays d'adhérer en tant que Membre à part entière; et
- Les Philippines ont renoncé à leur position de Membre Correspondant.

Le Délégué du Vietnam a informé les participants qu'il avançait dans les négociations avec son Gouvernement en vue de changer également le statut de son pays pour celui d'État Membre.

4.2 Situation de certains Membres

Le Comité a pris note d'informations données par le Directeur du BIML concernant la situation des arriérés de paiement de certains pays, comme demandé par le CIML lors de sa 36^{ème} Réunion:

- La République Démocratique Populaire de Corée a respecté les conditions fixées par la 11^{ème} Conférence et sa situation était maintenant acceptable;
- Les arriérés de paiement pour la Zambie ont augmenté en dépit d'un paiement partiel. Il a été demandé au Bureau d'examiner avec la Zambie un calendrier pour le règlement des arriérés de paiement. Le Comité a convenu qu'il n'était pas nécessaire actuellement d'arrêter une décision en ce qui concerne une éventuelle radiation de la Zambie; et
- Le Kazakhstan a commencé à rembourser ses arriérés de paiement et la situation actuelle a été jugée acceptable.

5 Questions financières

5.1 Adoption du Rapport Comptable pour 2001

Le Rapport Comptable pour 2001 a été adopté sans commentaires et le Comité a chargé son Président et le Directeur du BIML de le soumettre à la 12^{ème} Conférence.

5.2 Examen de la situation financière pour 2002 et 2003

Le Comité a pris note d'informations fournies par le BIML concernant la situation financière de l'Organisation en 2002 et a estimé que cette situation était conforme aux décisions de la 11^{ème} Conférence.

Le Comité a également noté les informations fournies par le Bureau pour l'année 2003.

5.3 Analyse des coûts de fonctionnement du BIML

Des informations ont été présentées par le Directeur du BIML en ce qui concerne la possibilité de la mise en application d'un système de comptabilité normalisé. Une simulation de la comptabilité du BIML pour les années 2000 et 2001 a été présentée à des fins d'illustration.

Le Comité a chargé le Bureau de poursuivre dans cette voie afin que les nouveaux plans comptables puissent être approuvés par la 12^{ème} Conférence.

6 Activités du Conseil de la Présidence

Le Comité a pris note d'un rapport présenté par son Président concernant les activités du Conseil de la Présidence depuis octobre 2001.

7 Situation du BIML

7.1 Amendements aux Statuts du Personnel

Le Comité a pris note d'informations fournies par le Directeur du BIML concernant les Statuts du Personnel du BIML, actuellement en cours de révision. Le projet actuel sera amendé selon les commentaires reçus et soumis au CIML soit par vote par correspondance soit lors de sa Réunion de 2003 pour approbation.

7.2 Personnel du BIML

Le Comité a pris note d'informations fournies par le Directeur du BIML en ce qui concerne les deux nouveaux membres du personnel du BIML, ramenant ainsi les effectifs au niveau de ceux de l'année 2000.

7.3 Activités du BIML

Le Comité a pris note d'un rapport distribué par le Bureau concernant les activités du BIML d'octobre 2001 à septembre 2002 et a demandé au Bureau de le publier sous un format approprié dans le numéro de janvier 2003 du Bulletin OIIML.

7.4 Progrès dans l'utilisation d'Internet et du courrier électronique

Une démonstration en direct des nouveaux modules du site Internet de l'OIML a été faite, notamment en ce qui concerne la possibilité pour les Membres de disposer de fonctionnalités interactives sur le site OIML. Le Comité a encouragé le Bureau à poursuivre le développement de ces interfaces dynamiques de façon à faciliter la communication et favoriser également des méthodes de travail plus modernes.

8 Activités techniques

8.1 Programme de travail des TC/SC

8.2 Examen de la situation de certains TC/SC

Le Comité a pris note d'informations fournies par son Vice-Président M. Issaev et par le Bureau au sujet des activités techniques de l'OIML et, tout en exprimant sa satisfaction pour le travail accompli, a demandé aux TC et SC de l'OIML d'accélérer leur travail en particulier dans les domaines indiqués comme projets de *haute priorité* et *prioritaires*.

Le Comité a approuvé les projets suivants tels que proposés par:

- TC 11/SC 3
Procédure de contrôle des paramètres et caractéristiques de base des instruments de thermovision;
- TC 17/SC 2
Réfractomètres à fonctionnement automatique. Méthodes et moyens de vérification; et
- TC 17/SC 7
pour débiter la révision de la R 126 *Ethylomètres*.

Le Comité a demandé au TC 4 et au TC 3/SC 1 de procéder à une enquête commune visant à définir lequel d'entre eux serait chargé du nouveau projet de travail sur les *Intervalles de vérification et d'inspection des instruments de mesure soumis au contrôle légal* proposé par le TC 4.

Le Comité a attribué le Secrétariat du TC 5 (encore vacant) à la Slovaquie, qui s'est déclarée volontaire pour assumer la responsabilité de ce Comité Technique.

Le Comité a créé un nouveau Sous-comité Technique TC 17/SC 8 *Instruments pour l'analyse qualitative des produits agricoles*, en a attribué le Secrétariat à l'Australie, et a approuvé son premier projet de travail sur les *Instruments de mesure utilisés pour la détermination des protéines dans les grains*.

Le Comité a chargé le Bureau et le TC 3 d'accélérer le travail sur la révision de OIML D 1 *Loi de métrologie*.

8.3 Accélération des travaux techniques

Le Comité a pris note d'informations fournies par son Président en ce qui concerne le besoin d'accélérer les travaux techniques ainsi que des propositions suggérées pour y parvenir. Le Comité a chargé son Président, les Vice-Présidents et le Bureau d'examiner les mesures pouvant être prises pour les Secrétariats qui rencontrent des difficultés. Le Comité a aussi chargé le Bureau de présenter un rapport lors de la 38^{ème} Réunion du CIML à ce sujet.

En ce qui concerne la révision des *Directives pour les Travaux Techniques - Partie 1*, le Comité a pris note d'informations données par le Bureau, et a chargé celui-ci de prendre en compte les commentaires reçus et de soumettre la Révision pour approbation par vote par correspondance.

8.4 Adoption des projets de Recommandations et de Documents

Le Comité a approuvé les projets de Recommandations suivants:

- *Instruments à fonctionnement automatique pour le pesage des véhicules routiers en mouvement - Partie A: Pesage total des véhicules* (R 134); et
- *Thermomètres à résistance de platine, de cuivre et de nickel (à usage industriel)* (Révision de la R 84).

Le Comité a approuvé la proposition du BIML d'approuver la Révision de la R 111 *Poids des classes $E_1, E_2, F_1, F_2, M_1, M_{1,2}, M_2, M_{2,3}$ et M_3* par vote par correspondance du CIML dès que le projet de Recommandation final sera disponible.

9 Système de Certificats OIML pour les Instruments de Mesure

9.1 Informations générales

Le Comité a pris note d'informations communiquées par son Vice-Président M. Kochsiek et par le Bureau concernant la situation actuelle du *Système de Certificats OIML pour les Instruments de Mesure* et a exprimé sa satisfaction concernant cette situation.

9.2 Nouvelles Recommandations applicables au *Système*

Le Comité a décidé que la Recommandation suivante deviendrait applicable au *Système* dès sa publication:

- *Thermomètres à résistance de platine, de cuivre et de nickel (à usage industriel)* (R 84).

Le Comité a également décidé que les Recommandations suivantes deviendraient applicables au *Système* dès que les Formats de Rapport d'Essai associés seront approuvés par vote par correspondance du CIML et publiés:

- *Instruments à fonctionnement automatique pour le pesage des véhicules routiers en mouvement - Partie A: Pesage total des véhicules* (R 134); et
- *Compteurs d'eau destinés au mesurage de l'eau potable froide - Format du rapport d'essai* (R 49-3).

9.3 Plans pour les développements futurs

Le Comité a pris note que le document révisé décrivant les règles de fonctionnement du *Système* serait bientôt publié et a demandé aux organes techniques de l'OIML d'inclure de nouvelles dispositions telles que les définitions, les exigences, les méthodes d'essai et les formats de rapport d'essai traitant des familles, modules et familles de modules des instruments de mesure lors de

l'élaboration de nouvelles Recommandations OIML applicables au *Systeme* ou lors de la révision de celles existantes.

Le Comité a aussi demandé au Bureau d'inclure de nouvelles dispositions conformément à la révision des *Directives OIML pour les Travaux Techniques - Partie 2*.

Le Comité a demandé au TC 3/SC 5 de commencer à travailler sur une extension du *Systeme* à la certification des instruments de mesure individuels.

10 Évolutions

10.1 Arrangement d'acceptation mutuelle (MAA)

Le Comité a pris note d'informations fournies par le Secrétariat du TC 3/SC 5 concernant les résultats du vote au niveau du Sous-comité. Ce projet peut maintenant devenir un premier projet de Document et être soumis au CIML pour consultation et commentaires. Le Comité a chargé le Bureau et le Membre du CIML pour les États-Unis d'Amérique d'organiser un atelier pour examiner les commentaires reçus des Membres du CIML et d'utiliser, si approprié, d'autres moyens ad-hoc pour un soutien maximal.

10.2 Documents horizontaux

Le Comité a pris note d'informations fournies par le Directeur du BIML concernant l'élaboration en cours d'un document de politique générale sur les documents horizontaux. Le Comité a demandé au Bureau de le faire circuler parmi les Membres du CIML en vue de son approbation à la 38^{ème} Réunion du CIML.

10.3 Rapport sur l'étude *Les Bénéfices de la Métrologie Légale pour l'Économie et pour la Société*

Le Comité a pris note d'informations fournies par le Membre d'Honneur du CIML M. Birch sur le progrès de l'Étude demandée par le Président du CIML sur *Les Bénéfices de la Métrologie Légale pour l'Économie et pour la Société*.

10.4 Examen préliminaire des résultats du Séminaire *Métrologie Légale en 2020*

Le Président du CIML a présenté les points clés du Séminaire tenu les 26–27 septembre 2002. Le Comité a chargé le Bureau de publier un communiqué identifiant les points clés soulevés pendant l'événement et de le distribuer aux parties intéressées. Le CIML a donné son accord pour que des événements similaires puissent être à nouveau organisés. D'autre part, il a été demandé au Bureau de distribuer une "Fiche d'Évaluation" aux participants à l'événement.

11 Rapport sur le Conseil de Développement

Le Comité a félicité Mme Annabi pour sa réélection en tant Présidente du Conseil de Développement et a pris note d'un rapport qu'elle a communiqué concernant les activités du

Conseil de Développement durant l'année passée. Mme Annabi a également fourni des informations sur la mise en place d'un *Groupe de Travail* afin d'examiner les questions stratégiques - incluant les plans d'action - et en a avisé le Conseil de la Présidence.

Le Comité a chargé le Président et le Bureau de prendre en compte les propositions faites par le *Groupe de Travail* pour établir un programme de travail détaillé qui serait intégré au Plan d'Action OIML.

Le Comité a demandé au *Groupe de Travail* de développer des propositions pour une nouvelle structure du Conseil de Développement qui puisse être approuvée par la 12^{ème} Conférence.

12 Liaisons avec les institutions internationales et régionales

12.1 Organisations Régionales de Métrologie Légale (RLMO)

Le Comité a pris note d'informations fournies par le Directeur du BIML concernant un document de politique générale actuellement en cours de préparation traitant des relations entre l'OIML et les RLMO. Le Comité a chargé le Bureau de soumettre la version finale de ce document pour approbation à la 38^{ème} Réunion du CIML.

12.2 Autres institutions (Convention du Mètre, ILAC, ISO, OMC, etc.)

Le Comité a pris note d'informations fournies par son Président en ce qui concerne les contacts avec la *Convention du Mètre* et ILAC.

Le Comité a chargé le Bureau de publier les comptes-rendus des réunions tenues en particulier avec le BIPM et ILAC dans la Page des Membres du site Internet de l'OIML.

Le Comité a pris note d'informations fournies par le Directeur du BIML concernant un document de politique générale actuellement en cours de préparation traitant des relations entre l'OIML et d'autres organismes internationaux, régionaux et nationaux, et a chargé le Bureau de soumettre la version finale de ce document pour approbation à la 38^{ème} Réunion du CIML.

Le Comité a pris note avec grand intérêt d'une présentation faite par Mme Liu, Secrétaire du Comité TBT de l'OMC. Le Comité a chargé le Bureau de poursuivre une coopération étroite avec l'OMC, en particulier, dans le but d'organiser des séminaires au niveau régional.

12.3 Informations sur les activités de métrologie légale dans les Régions

Le Comité a pris note des présentations fournies par les représentants de WELMEC, APLMF, SADCMEEL et EMLMF sur les développements actuels au sein de leurs régions.

13 Élection du Président du CIML en 2003

Le Comité a pris note des informations fournies par son Président en ce qui concerne l'élection d'un nouveau Président qui aura lieu lors de la 38^{ème} Réunion du CIML en 2003. Le Comité a décidé que les candidatures pour cette élection ne seraient plus acceptées au-delà du 31 janvier 2003 de façon à ce que les Membres du CIML aient assez de temps pour préparer leur décision.

14 Réunions futures

14.1 38^{ème} Réunion du CIML (2003)

Le Comité a assisté à une présentation donnée par la délégation japonaise, visant à appuyer une invitation à tenir la 38^{ème} Réunion du CIML à Kyoto en novembre 2003. Le Comité a unanimement accepté cette invitation et remercié les délégués japonais.

14.2 39^{ème} Réunion du CIML et 12^{ème} Conférence (2004)

Le Comité a pris note que l'invitation d'Israël était maintenue mais qu'aucune date ne pouvait encore être fixée. Le Comité a accepté l'invitation de l'Allemagne à tenir ces réunions.

14.3 40^{ème} Réunion du CIML (2005)

Le Comité a accepté dans le principe l'intention du Bureau d'organiser cette réunion à Paris à l'occasion du 50^{ème} anniversaire de l'Organisation.

15 Autres questions

Premièrement, le Comité a décidé de décerner des distinctions honorifiques à trois experts s'étant distingués par leur importante contribution au travail de l'OIML:

- Dr. Dieter Buer (Allemagne);
- Dr. Detlev Mencke (Allemagne); et
- Dr. Ambler Thompson (États Unis d'Amérique).

Deuxièmement, le Comité a chargé le Bureau de mettre à jour le *Plan d'Action* à la lumière des décisions prises ci-dessus.

16 Adoption des décisions

Les décisions et résolutions ci-dessus ont été adoptées. ■

Clôture

En clôturant la réunion, M. Faber a noté que l'OIML semblait en effervescence actuellement. Il se plaisait surtout à noter l'utilisation croissante d'Internet et la modernisation par le BIML de ses méthodes de travail et il était sûr que cette politique garantirait que l'Organisation tienne les délais. Il était aussi encouragé de voir que des idées concrètes étaient avancées pour accélérer les travaux techniques de l'OIML qui étaient, après tout, l'activité fondamentale.

Il prévoyait aussi que la Réunion du CIML de 2003 aurait un programme très plein au vu du nombre de documents qui devaient être produits suite à la Réunion de Saint-Jean: par exemple, il y aurait le projet du document sur les documents horizontaux, un document final de politique générale sur la coopération OIML avec les Organisations Régionales, la version finale des Statuts du Personnel du BIML, et la version finale du document sur les liaisons et la coopération OIML avec les Organisations Internationales.

Le processus de réflexion concernant l'analyse de la stratégie de l'OIML doit continuer, et M. Faber s'est plu à constater que la réflexion analytique sur des questions de politique générale devenait plus régulière et plus complète. Et pour finir, il était encouragé par les discussions sur le MAA qui était un point très important pour l'avenir: il espérait qu'un projet final pourrait être réalisé pour la prochaine Réunion du CIML à Kyoto. Il a complimenté la Délégation des USA pour la quantité de travail qu'ils avaient déjà fait sur ce document et il était sûr qu'avec l'aide d'autres Délégations, cela pourrait être achevé.

M. Faber a réitéré sa première conclusion sur la grande quantité de travail actuellement en cours - surtout pour le Bureau - et sa deuxième conclusion sur le fait que l'OIML était en train de moderniser et de renouveler ses méthodes de fonctionnement de façon très professionnelle. Il était sûr que ce processus se poursuivrait dans l'avenir.

Il a enfin exprimé ses remerciements au BIML, qui avait organisé et accueilli l'ensemble des réunions à Saint-Jean, y compris le Séminaire 2020. Il a également exprimé ses remerciements à M. Magaña dont cela avait été la première Réunion du CIML en tant que Directeur du BIML, et à tout le personnel du BIML qui avait travaillé à faire de cet événement une réussite.

Puis, M. Faber a remercié M. Bruno Dard de la Sous-Direction de la Métrologie française pour le soutien administratif qu'il avait donné au Bureau, et les Interprètes qui avaient rempli leur mission parfaitement comme toujours.

Il a conclu la Réunion en remerciant tous les Observateurs, les Membres Correspondants et les Membres du CIML pour leur participation et leurs contributions, et en se réjouissant de la perspective de la prochaine Réunion du CIML à Kyoto début Novembre 2003.

Annexe

Rapport sur la réunion du groupe de travail commun Convention du Mètre/OIML/ILAC tenue au BIPM le 27 février 2002

Participation

CONVENTION DU MÈTRE

J. Kovalevsky, G. Moscati, A.L. La Van Koughnett, R. Kaarls, T.J. Quinn, A.J. Le Wallard.

OIML

G.J. Faber, L.K. Issaev, M. Kochsiek, C. Ehrlich, J-F. Magaña

ILAC

M. Peet, A. Squirrel.

Remarques générales

Les représentants des trois organisations acceptent de partager la somme croissante de données concernant l'impact économique de la métrologie et de l'accréditation dans le monde entier, en particulier, à propos du coût des barrières techniques au commerce, supporté par chaque pays. Il était aussi convenu de trouver des façons d'améliorer la coordination des activités au niveau régional ainsi qu'avec les gouvernements, les organismes élaborant les normes et les législateurs. Les trois organisations avaient accepté et appliqué des arrangements mutuels de reconnaissance ou s'y préparaient et il était clair que ces accords et la cohérence métrologique que chacun d'eux encourageait dans leur sphère d'influence respective, présentaient un grand intérêt. Cela éviterait la duplication et la confusion possible parmi les utilisateurs, les régulateurs et les législateurs.

Sujets spécifiques abordés pendant la réunion

i) Comité Commun pour les Guides de Métrologie (JCGM)

Des progrès ont été réalisés dans les groupes de travail communs concernés avec le *Vocabulaire International des Termes Fondamentaux et Généraux de Métrologie (VIM)* et le *Guide pour l'expression de l'incertitude de mesure (GUM)*. Un intérêt considérable a été manifesté pour l'établissement d'une définition commune de la traçabilité et pour une description du lien avec les exigences des systèmes de qualité (surtout ISO/IEC 17025) dans les NMI et dans des organisations accréditées, ainsi que divers comités de l'ISO. Il est espéré qu'un projet d'une nouvelle édition du VIM puisse être prêt pour diffusion en vue de commentaires dans l'année.

ii) *Projet de loi de métrologie*

L'OIML est en train de réviser son Document D 1 *Loi de métrologie*. Le BIPM se proposait de présenter des commentaires à une prochaine réunion.

iii) *Aide dans le domaine de la métrologie pour les pays en développement*

Les trois organisations étaient de plus en plus impliquées dans les besoins métrologiques des pays en développement et considéraient que c'était un élément important de leur mission et de leur activité dans le monde entier. L'OIML avait monté diverses initiatives au cours de ces dernières années et entretenu des groupes de travail sur la formation, l'équipement et l'information. En outre, il était clair que les organismes internationaux tels que ONUDI et la Banque Mondiale prenaient un intérêt beaucoup plus grand à la métrologie. ISO était également active dans plusieurs domaines.

Par suite de la discussion, il a été convenu que nous devrions considérer la création d'un Comité commun pour la Coordination de l'aide aux pays en développement dans le domaine de la métrologie. En plus des trois organisations à la réunion, des invitations seraient faites à ISO (ISO/CASCO et ISO/DEVCO), ONUDI, et IAF. Dans les discussions ultérieures tenues à Genève par MM. Peet et Squirrel, il apparaît que ISO et IAF seraient prêts à participer. Cette affaire a été discutée à la réunion du JCRB tenue à Pretoria la semaine suivante et par suite de cette discussion, TJQ a aussi invité des représentants des trois organisations régionales qui ont été impliquées étroitement dans l'aide aux pays en développement dans le domaine de la métrologie - notamment APEC, SADEC et OAS. Un accord général avait été obtenu pour qu'ultérieurement les principaux donateurs puissent aussi être invités à une réunion.

Le NIST était proposé pour organiser un séminaire pour les pays en développement en 2003 comme une suite du précédent séminaire de Braunschweig qui avait été couronné de succès.

iv) *Experts techniques pour adhérer aux équipes d'accréditation*

ILAC a contacté le BIPM au sujet d'une requête pour l'aide à la nomination d'experts techniques en vue de devenir membre d'équipes d'accréditation pour les NMI. Leur préférence allait aux métrologues expérimentés en matière d'accréditation. De tels experts sont à recruter dans les NMI eux-mêmes et cette requête sera discutée à la réunion des Directeurs. ILAC a aussi entrepris de discuter s'il y avait des problèmes de confidentialité dans les organismes nationaux d'accréditation quant à communiquer les noms des experts impliqués dans l'activité d'accréditation des NMI. Au premier abord, cela ne devrait pas poser problème et cette information serait importante pour la confiance dans les divers MRA.

v) *ISO 17011*

Les trois organisations avaient exprimé leurs préoccupations concernant certains problèmes liés à ISO 17011. Leurs commentaires avaient été pris en considération par celles concernées et il est apparu que ces NMI qui géraient des Organismes d'Accréditation ou étaient en association étroite avec, ont établi des arrangements de confidentialité adaptés.

vi) ISO 9001

Les trois organismes étaient concernés pour s'assurer que toute nouvelle rédaction de ISO 9001 tienne compte de façon appropriée des problèmes concernant la compétence technique comme traitée dans ISO/CEI 17025. Aucune des organisations ne serait satisfaite si la compétence technique était significativement réduite pour la certification dans les futures versions de ISO 9001.

Prochaine réunion

Il a été convenu que la prochaine réunion aura lieu en février 2003, à une date restant à définir.

